

REPUBLIQUE DU MALI

Institut National de la Statistique (INSTAT)

PROFIL ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE AU MALI –2021

Août 2023



PROFIL ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE AU MALI A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE HARMONISEE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EHCVM)

Appui Technique et Financier de la Banque Mondiale et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



AVANT PROPOS

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) dans les Etats membres de l'UEMOA, dont les premiers résultats de la première édition sont disponibles sur le site de l'INSTAT s'inscrit dans la volonté de l'Institution sous régionale de doter ses Etats membres des statistiques fiables, actuelles et harmonisées et de renforcer leurs capacités dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données des enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. Elle fournit des données et des indicateurs pertinents et actualisés susceptibles de donner des éclairages nouveaux sur le pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté et du suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT) a mené cette deuxième édition EHCVM II en deux vagues entre octobre 2021 et juillet 2022. La collecte des données de la première vague a eu lieu du 23 octobre au 24 décembre 2021 tandis que les données de la seconde vague ont été collectées du 11 avril au 24 juillet 2022. Suite à cette enquête, un rapport de profil de pauvreté au Mali a été produit. Ce rapport a été validé et diffusé. Dans le cadre de la poursuite de cette harmonisation, la commission de l'UEMOA a obtenu de la Banque Mondiale, le financement de la seconde édition de l'Enquête. Les travaux de cette édition couvrent la période 2021-2022 en deux vagues de collecte et ont été mises en œuvre par les INS.

L'objectif de l'enquête harmonisée est de produire des indicateurs pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages et de fournir les données pour l'évaluation des politiques publiques. Elle est une enquête d'envergure nationale et les résultats produits sont significatifs au niveau national, suivant les milieux urbain et rural, et pour chacune des 8 régions administratives et le district de Bamako.

Le présent rapport découle de l'analyse des données des dépenses de consommation des ménages de la deuxième édition. Il expose le niveau des principaux indices de pauvreté enregistrés au niveau national, dans les régions ainsi que dans les deux milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse.

En outre, tout au long du processus de réalisation de l'enquête, de la conception à l'élaboration du rapport en passant par la formation du personnel de terrain, la collecte, le traitement et l'analyse des données, l'Institut National de la Statistique (INSTAT) a bénéficié de l'appui constant de la Banque Mondiale et de l'UEMOA. C'est le lieu pour moi d'adresser aux experts de la Banque Mondiale et ceux du Centre Statistique de l'UEMOA mes sincères remerciements pour leur engagement aux côtés de nos équipes, la disponibilité dont ils ont fait montre durant tout le processus de l'enquête ainsi que la qualité de leurs appuis techniques.

Il me plaît de rendre un hommage mérité aux Directions régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP) pour le suivi rapproché des travaux de terrain (cartographie et collecte).

J'adresse également mes remerciements à toute la population pour sa franche collaboration et particulièrement aux ménages ayant accepté de se soumettre aux questionnaires.

Mes remerciements vont enfin à tout le personnel de l'enquête notamment les chauffeurs, les enquêteurs et les contrôleurs pour leur sacrifice et la qualité de leur travail ainsi qu'à mes collaborateurs pour leur dévouement et leur attachement au travail bien accompli.

Je vous remercie et vous souhaite bonne lecture.

Le Directeur Général de l'INSTAT

Dr Arouna SOUGANE

Chevalier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	3
TABLE DES MATIERES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS.....	6
RESUME EXECUTIF.....	7
INTRODUCTION	9
CONTEXTE DE L'ETUDE	10
1. METHODOLOGIE DE L'ECHANTILLONNAGE ET DE L'ENQUETE.....	12
1.1. Plan de sondage	12
1.1.1. Base de sondage et domaine d'étude.....	12
1.1.2. Calcul des coefficients de pondération.....	13
1.2. Questionnaires de l'enquête	15
1.3. Evaluation de la qualité des données.....	16
2. CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE LA MESURE DE LA PAUVRETE MONETAIRE	17
2.1. Indicateur de bien-être	17
2.2. Seuil de pauvreté	20
2.3. Mesures de pauvreté et inégalités	23
2.3.1. Les indices de pauvreté	23
2.3.2. Les indices d'inégalités	24
3. ANALYSE DE LA PAUVRETE.....	25
3.1. Structure des dépenses par fonctions de consommation.....	25
3.2. Analyse spatiale de la pauvreté monétaire	26
3.3. Pauvreté et caractéristiques démographiques	28
3.4. Pauvreté et éducation	31
3.5. Pauvreté et santé.....	31
3.6. Pauvreté et activités économiques.....	35
3.7. Pauvreté et cadre de vie des ménages.....	36
3.8. Pauvreté, eau, source d'énergie et assainissement.....	39
3.9. Pauvreté, sécurité alimentaire, chocs et stratégie de survie	40
3.10. Pauvreté, épargne et accès au crédit.....	41
3.11. Pauvreté et pandémie de la Covid-19.....	42
4. INEGALITES DES DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES	44
4.1. Part du premier quintile dans la dépense totale	44
4.2. Ratio de dispersion des déciles.....	44
4.3. Indice de GINI des dépenses de consommation, Courbe de Lorenz	45
5. PAUVRETE SUBJECTIVE.....	47
6. CORRELATS OU DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE	49
6.1. Le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté par milieu de résidence	50
6.2. Le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté avec l'estimation des nouvelles régions	56
6.3. Le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté selon le sexe	57
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	62
REFERENCE.....	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1: Structure de la base de sondage.....	13
Tableau 1-2: Structure de l'échantillon avant et après l'enquête	16
Tableau 1-3: Structure de l'échantillon par vague	16
Tableau 2-1: Choix méthodologiques pour l'agrégat de consommation	19
Tableau 2-2: Choix méthodologiques pour le seuil de pauvreté.....	20
Tableau 2-4: Panier de biens et consommation journalière	21
Tableau 2-5: Seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire	22
Tableau 2-6: Seuils de pauvreté par zone agroécologique et déflateurs spatiaux	22
Tableau 3-1: Distribution des dépenses totales des ménages selon le milieu de résidence	25
Tableau 3-2: Distribution des dépenses totales des ménages selon la fonction de consommation en 2021 (%)	26
Tableau 3-3: Indices de pauvreté selon la région et le milieu de résidence du ménage	27
Tableau 3-4: Indices de pauvreté selon le groupe d'âge, le sexe et la situation matrimonial du chef de ménage	29
Tableau 3-5: Indices de pauvreté selon la taille, la composition du ménage et les transferts monétaires envoyés par les migrants.....	30
Tableau 3-6: Indices de pauvreté selon le statut d'alphabétisation et le niveau d'instruction du chef de ménage (en %)	31
Tableau 3-7: Indices de pauvreté selon le statut de maladie, le degré de satisfaction et les problèmes rencontrés lors de la consultation médicale (en %).....	32
Tableau 3-8 : Indices de pauvreté selon les types de service de santé consultés, les raisons de non-consultation et le type de personnel consulté (en %)	33
Tableau 3-9: Indices de pauvreté selon la couverture par une assurance maladie (%)	34
Tableau 3-10: Indices de pauvreté selon le statut du handicap du chef de ménage (%)	34
Tableau 3-11: Les indices de pauvreté selon les principales caractéristiques de l'activité du CM (en %)	35
Tableau 3-12 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement en 2021 (%).....	37
Tableau 3-13 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement en 2021 (%).....	38
Tableau 3-14 : Indices de pauvreté selon les caractéristiques du logement en 2021 (%).....	39
Tableau 3-15: Indices de pauvreté selon la sécurité alimentaire du ménage en 2021 (%)	40
Tableau 3-16: Indices de pauvreté selon les types de chocs subis par les ménages (%).....	40
Tableau 3-17: Proportion des ménages selon les types de stratégies de survie en 2021 (%)	41
Tableau 3-18: Indices de pauvreté selon la possession de compte bancaire, de l'épargne dans un compte et la demande de crédit à une institution financière (%)	42
Tableau 3-19: Proportion de ménages ayant au moins subi un impact dû au coronavirus en 2021.	42
Tableau 3-20: : Indices de pauvreté selon les impacts dû au coronavirus en 2021	43
Tableau 4-1: Distribution de la consommation totale selon les quintiles en 2021	44
Tableau 4-2 : Déciles des dépenses de consommation totale des ménages en 2021	45
Tableau 4-3: Indice d'inégalité de Gini selon les régions	46
Tableau 5-1: Perceptions de la pauvreté et causes de la pauvreté (en %)	48
Tableau 6-1: Corrélats ou déterminants de la pauvreté par milieu de résidence, 2021	54
Tableau 6-2: Corrélats ou déterminants de la pauvreté avec l'estimation des nouvelles régions, 2021	56
Tableau 6-3: Corrélats ou déterminants de la pauvreté selon le sexe, 2021.....	60

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 3-1: Distribution spatiale de la pauvreté	28
Figure 3-2: Indices de pauvreté selon les problèmes rencontrés lors de la première consultation (en %)	32
Figure 3-3: Indices de pauvreté selon le nombre de personne âgé de 15 ans et plus travaillant dans le ménage (en %).....	36

LISTE DES ABREVIATIONS

BM	Banque Mondiale
CM	Chef de Ménage
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNP	Direction Nationale de la Population
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
DRPSIAP	Direction régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
PRODEC II	Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
INS	Instituts Nationaux des Statistiques
INSTAT	Institut National de la Statistique
Kcal	Kilocalories
UNS	Unités Non Standards
MATP	Ministère de Aménagement du Territoire et de la Population
ODD	Objectifs du développement Durable
PHMECV	Programme d'harmonisation et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie
PIB	Produit Intérieur Brut
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SE	Sections d'énumérations
SWEDD	Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
UEMOA	Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ZD	Zones de Dénombrement

RESUME EXECUTIF

Le Mali a réalisé, sur l'initiative de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), une enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) financée par la Banque mondiale (BM). L'EHCVM est une des composantes principales du programme d'harmonisation et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie (PHMECV) dont l'objectif est de renforcer les capacités des Etats membres de l'union dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données d'enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. Cette initiative de la Commission se justifie par la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté entre pays et dans certains pays, la comparabilité temporelle est sujette aux mêmes difficultés. L'EHCVM permet de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans chacun des pays membres de l'union.

Cette enquête nationale a porté sur un échantillon de 6 602 ménages, dont 6 143 ménages ont été enquêtés (soit une perte de 459 ménages) et mobilisé d'importantes ressources financières et matérielles. La collecte a eu lieu en deux phases, chacune d'une durée de trois mois. La première vague s'est déroulée de septembre à décembre 2021 et la seconde d'avril au mois de juillet 2022. Deux questionnaires ont été élaborés : l'un est administré aux ménages et l'autre conçu pour collecter des informations sur les localités où se trouve les ménages.

La mise en place d'une équipe de veille et l'usage des supports électroniques a permis de contrôler la cohérence des données durant tout le processus. En outre, les données collectées ont fait l'objet de traitement additionnel avant la production des principaux indicateurs.

La structure des dépenses de consommation montre que les dépenses alimentaires ont diminué de 1,7 point de pourcentage entre 2019 et 2021 (53,3 % contre 51,6 %). Concernant les dépenses non alimentaires, elles suivent presque la même évolution au cours de la même période (46,7% contre 48,4%) et sont imputables celles allouées au logement qui prédomine avec 8,21% suivi de celles liées à l'habillement (6,95%), aux biens durables (5,65%), aux frais de communication (5,07%) et aux transports (4,48%). L'analyse selon le milieu de résidence indique que la structure des dépenses de consommation révèle que les ménages ruraux dépensent plus dans la fonction l'alimentaire que ceux vivants dans les centres urbains en 2021 (58,8% contre 40,8%). Cependant, le taux de pauvreté monétaire est passé de 42,1% en 2019 à 45,5% en 2021, soit un regain des poches de pauvreté de 3,4 points de pourcentage. Comparativement au lieu de résidence, la pauvreté est plus prononcée dans les zones rurales (52,5 % contre 21,3 % dans les zones urbaines) où le niveau de pauvreté a augmenté plus qu'en 2019 (3,1 points par rapport à 2,0 points pour le milieu urbain).

Les résultats de l'enquête indiquent également que le taux de pauvreté extrême est passé de 12,9 % à 11,9 % au cours de la même période. S'agissant du niveau de pauvreté par région, l'analyse indique que les régions de Mopti (57,5%), de Sikasso (57,1%) et de Ségou (53,2%) sont les plus touchées. Elles sont suivies par celles de Koulikoro (46,2%) et de Kayes (41,4%). La mesure de la pauvreté par rapport aux caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles du chef du ménage montre que ce phénomène est particulièrement accentué parmi les ménages de taille étendue qu'en 2019 et 2021. En effet, l'analyse des résultats indique que le taux de pauvreté varie de 4,8% pour les ménages de 1 à 2 personnes à 55,6% pour les ménages de plus de 9 personnes en 2019. Ce taux passe de 2,2% à 60,2% en 2021. Les résultats par sexe montrent que, les ménages dirigés par les hommes (4,7%) sont un peu plus exposés à l'extrême pauvreté que ceux gérés par les femmes (3,4%) en 2019. Nous observons la même tendance en 2021 (5,2% contre 2,8%). L'examen de la pauvreté demeure plus élevé chez les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction entre 2019 et 2021 (49,1 % contre 54,3%) et dans une moindre mesure chez ceux ayant un niveau primaire dont suit une diminution sur la même période avec 32,8 % contre 32,1%. La pauvreté est beaucoup plus accentuée dans les

ménages dont les chefs sont polygames avec une incidence de 51,8 % en 2019 et 58,4% en 2021, soit une hausse du niveau de pauvreté à 6,6 points de pourcentage. L'analyse de la pauvreté en relation avec le niveau d'éducation du chef de ménage confirme l'importance de l'éducation pour atténuer ce phénomène. D'autre part, on note que la pauvreté touche huit ménages sur dix (80,6 %) dirigés par les personnes exerçant une activité d'aides familiales en 2019. Par ailleurs, une baisse de 12,6 points de pourcentage a été observée en 2021 (68%). En revanche, on examine une baisse de l'incidence dans les ménages dirigés par les cadres supérieurs (1,2 %) en 2019. Par rapport à la situation de handicap, le taux de pauvreté est plus élevé chez les chefs de ménage infirmes majeur en 2019 (43,3 %) qu'en 2021 (42,6%).

Le Mali a une structure de dépense fortement inégalitaire puisque le 5^{ème} quintile concentre 41,9% de la consommation totale des ménages en 2019. Cette part a subi une diminution en 2021 à 39,3%. Le ratio de dispersion des déciles montre que les 10% les plus riches (10^{ème} décile) consomment en moyenne 7 fois ce que consomment les 10% des individus les plus pauvres (1^{er} décile) de la population malienne en 2019 et ce ratio est deux fois plus élevé en 2021. L'indice de Gini est estimé à 0,33 en 2019 et 0,31 en 2021. L'EHCVM a également permis d'appréhender le cadre de vie des ménages. En milieu rural, les ménages sont généralement propriétaires de leur logement sans titre de propriété (69,7% contre 11,5%) en 2021. Les ménages locataires se retrouvent majoritairement dans le milieu urbain (44,7% contre 18%). En moyenne, le nombre de personnes par pièce est plus important chez les pauvres que chez les non pauvres. Des disparités sont notées aussi sur l'accès aux services associés au logement (électricité, internet, eau, assainissement, énergie de cuisson) suivant le milieu de résidence du ménage et la situation de pauvreté. Ainsi, les populations de la zone rurale et les ménages à faible revenu ont un accès plus limité à ces services.

Par ailleurs, les résultats montrent que l'insécurité alimentaire reste toujours une réalité au Mali et le taux passe de 63,4% à 57,1% entre 2019 et 2021, soit une diminution de 6,3 points de pourcentage. Elle affecte plus le milieu rural (62,4% contre 38,7%) en 2021 et (68,3% contre 49,6%) en 2019. L'incidence de pauvreté pour les ménages touchés par l'insécurité alimentaire passe de 48,1% à 54,8% entre 2019 et 2021. En considérant la perception des ménages sur leur propre niveau de pauvreté, 66,3% des maliens se considèrent comme pauvres (soit 56,2% pauvres et 10,1% très pauvres) en 2021 contre 69,7% (soit 61,0% pauvres et 8,7% très pauvres) en 2019. De l'avis des ménages sur les causes probables de la pauvreté, il en découle que plus de cinq ménages sur dix évoquent principalement le manque d'emploi. La mauvaise redistribution des ressources de l'Etat et la cherté de la vie ont été également soulignées comme les causes plausibles de la pauvreté. Il ressort de l'analyse explicative que la taille du ménage, la branche d'activité du CM, le nombre d'actifs occupés dans le ménage, les transferts monétaires envoyés par les migrants à leurs communautés d'origine et l'accès à l'électricité et à l'eau potable sont les principaux déterminants de la pauvreté au Mali.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, des actions ont été réalisées par le Gouvernement et ses partenaires pour réduire la pauvreté au Mali. Ces efforts ont été rendus possibles par la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) puis du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). Ce document qui est aujourd'hui appelé Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) dont la dernière génération couvre la période 2019-2023 est un cadre fédérateur des programmes et projets de développement. Il présente la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à moyen terme en tenant compte du caractère multidimensionnel du phénomène et répond aux défis et enjeux du développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le CREDD 2019-2023 est une réponse forte à ces problématiques de développement. Il est articulé autour des cinq axes suivants, (i) consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance, (ii) restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble, (iii) croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie, (iv) protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique, et (v) développement du capital humain.

Pour chacun des axes, l'accent est mis sur le besoin d'actions spécifiques et correctives pour intégrer les pauvres et pour réduire les disparités entre régions, entre communes, entre milieux urbain ou rural et entre sexes, etc. Le succès des programmes retenus dans le CREDD dépend, entre autres, du système de suivi et d'évaluation mis en place. En effet, une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté est requise pour rendre ce système efficace et pour assurer l'adéquation des activités à réaliser par rapport aux objectifs fixés. C'est dans ce cadre que l'Institut National de la Statistique a réalisé, la première édition en 2018 et la seconde en 2021, une enquête régionale intitulée « Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) ». L'élaboration d'un profil et des déterminants de la pauvreté sur la base des données collectées à travers cette enquête constitue un précieux outil d'aide aux décideurs pour mieux orienter les actions à entreprendre dans le cadre de la politique de réduction de la pauvreté. En outre, ce profil permettra d'analyser l'indice de pauvreté sous plusieurs angles et les inégalités des dépenses de consommation des ménages pour différents segments de la population en 2018 et en 2021.

Le présent document est composé de dix chapitres qui sont le résumé exécutif, l'introduction, le contexte de l'étude, la méthodologie de l'échantillonnage et de l'enquête, les concepts et méthodologie de la mesure de pauvreté monétaire, l'analyse de la pauvreté, les inégalités des dépenses de consommation des ménages, la pauvreté subjective, les corrélats ou déterminants de la pauvreté monétaire et enfin la conclusion et recommandations scindés en deux grandes parties.

Les premières parties portent sur les aspects méthodologiques ainsi que l'analyse de la pauvreté à travers la structure des dépenses par fonctions, l'analyse spatiale de la pauvreté monétaire etc... et la seconde partie est consacrée à l'analyse des résultats descriptifs et explicatifs. Enfin, des recommandations sont formulées pour mieux orienter les décideurs pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de réduction de la pauvreté.

CONTEXTE DE L'ETUDE

La république du Mali est un pays continental qui couvre une superficie d'environ 1 241 248 Km². Elle partage près de 7 200 km de frontières avec, au nord l'Algérie ; à l'est le pays est frontalier avec le Niger ; au sud-est avec le Burkina Faso ; au sud le Mali est limité par la Côte d'Ivoire et par la Guinée et à l'ouest par la Mauritanie et le Sénégal. Le relief est peu élevé et peu accidenté ; c'est un pays de plaines et de bas plateaux. L'altitude moyenne est de 500 mètres. Le régime hydrographique, tributaire de la configuration géographique, qui s'étend entre les 11° et 25° de latitude nord, du relief et du climat, est essentiellement constitué par les bassins du haut Sénégal et du Niger. Deux fleuves traversent le Mali : le fleuve Niger et le fleuve Sénégal. Le réseau hydrographique dessert surtout le sud du pays. La partie occidentale de cette zone est arrosée par le fleuve Sénégal et ses affluents, la partie orientale par le fleuve Niger et ses constituants. Le régime de l'ensemble de ce réseau est tropical : hautes eaux en période d'hivernage et basses eaux en saison sèche. Ainsi, du sud au nord, un quart du territoire est situé dans la zone soudano - guinéenne 50% dans la zone sahélienne et 25 % dans le désert saharien. Le climat est sec avec une saison sèche et une saison des pluies, cette dernière durant en moyenne 5 mois au sud et moins d'un mois au nord.

L'environnement économique a été marqué globalement par une décélération de l'activité économique. Le taux de croissance du PIB a connu un ralentissement de 1,6 point de pourcentage. Il est passé de 4,7 % en 2018 à 3,1 % en 2021. A l'instar des économies des autres pays, tous les secteurs d'activités de l'économie nationale devraient connaître une amélioration continue sauf le secteur tertiaire avec un ralentissement de 3,5%. Par contre le primaire et le secondaire ressortiraient propices avec 5,6% et 3,8% en 2022 suite aux reprises des cultures du coton, des activités des industries textiles, l'agroalimentaires et les autres branches manufacturières et les activités de la métallurgie fonderie (situation économique et financière du Mali en 2021 et perspectives pour 2022, DNPDP).

En outre, l'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur primaire occupe environ 80 % de la population active et représente environ 40 % du Produit Intérieur Brut (CREDD 2019-2023). Ce secteur est tributaire des aléas climatiques. Quant au secteur secondaire, il contribue très peu au PIB (autour de 20%) et la situation s'aggrave avec le secteur manufacturier qui contribue seulement pour environ 6%. En d'autres termes, c'est une économie très peu transformatrice, très peu industrialisée.

La situation du marché du travail est caractérisée par un taux chômage élevé surtout chez les jeunes. Cependant, ce taux de chômage était de 3,6%. Ce pourcentage demeure toujours élevé dans les zones urbaines (7,8%) dont 9,4% à Bamako et 5,6% dans les autres milieux urbains. Le monde rural, quant à lui, enregistre 2,4% de taux de chômage. A travers ces milieux de résidence, il ressort notamment le caractère très féminin de ce taux de chômage à Bamako et les autres villes urbaines où le taux de chômage des femmes double pratiquement celui des hommes, soit respectivement 13,4 % contre 6,6% et 11,1% contre 5,5% pour les femmes urbaines, tandis que dans les zones rurales, c'est le taux de chômage des hommes qui double celui des femmes avec un taux de 3,1% contre 1,5% pour les femmes rurales. Le chômage des jeunes âgés de 15-24 ans enregistre le taux le plus élevé, soit 7,6% contre 5,4% pour la tranche d'âge de 25-35 ans en 2020 (ONEF, à partir des données EMOP 2020). Le marché du travail au Mali est caractérisé par l'emploi informel très important. Ces emplois indépendants sont exercés majoritairement dans le domaine agricole. Les entreprises privées informelles représentent 72,6% des emplois et le personnel de maison 24%. Ces deux formes constituent la quasi-totalité (96,6%) des emplois en 2020 (ONEF, à partir des données EMOP 2020).

Le Mali connaît une croissance démographique rapide. De 3,5 millions d'habitants en 1960 (Enquête Démographique de 1960), la population est passée à 6,3 millions d'habitants (RGPH 1976), à 7,6 millions d'habitants (RGPH 1987), puis à 9,8 millions d'habitants (RGPH 1998) pour s'établir à 14,5 millions d'habitants en 2009 (RGPH 2009) avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,6% sur la période 1998-2009. En 2022, la population malienne vivant est estimée à 22 395 489 d'habitants dont 49,7 % de femmes (selon le RGPH-5, INSTAT). Cet accroissement démographique constitue une contrainte majeure aux efforts de développement. La structure par âge de la population malienne est caractérisée par une forte proportion de jeunes. En effet, en 2022 selon le RGPH-5, la population âgée de moins de 15 ans était estimée à 47,2 %. La population en âge de travailler pour les 15-64 ans représente 49,9%. La situation sanitaire est caractérisée en partie par l'accès aux services de santé de la reproduction et les mécanismes mis en place par le Gouvernement (la gratuité de la césarienne des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée et du traitement du paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans). Ces efforts ont eu des effets notables sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile. En effet, le taux de mortalité maternelle a baissé de 368 décès pour 100 000 naissances vivantes à 325 décès de 2012 à 2018 (EDSM, 2012 et 2018). Quant à la mortalité infantile, elle a connu une légère baisse passant de 56 décès pour 1000 enfants de moins d'un an à 54 décès (EDSM, 2012 et 2018).

Cependant, le secteur de la Santé reste confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles on peut citer : (i) l'insécurité dans le pays qui limite l'accès de certaines localités des régions du centre et du nord aux services de santé ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines et financières ; (iii) la non-disponibilité de locaux adaptés pour certaines structures au niveau du secteur ; (iv) l'insuffisance du matériel biomédical et sa maintenance.

L'éducation est une dimension importante du capital humain et constitue un secteur prioritaire pour le Gouvernement. La politique nationale en matière d'éducation et de formation professionnelle est mise en œuvre à travers le Programme décennal de développement de l'éducation et de la formation (PRODEC II).

Toutes ces actions entreprises par l'Etat ont permis d'améliorer l'accès du système éducatif. Ainsi, le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental était de 74,4 % en 2022 (74,0 % chez les garçons contre 74,9 % chez les filles). Au second cycle de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation s'élevait à 58,3 % en 2022. Au niveau de cet ordre d'enseignement, le taux de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles (59,0 % contre 57,6 %) (Source : EMOP-2022, passage 1, janvier-mars). Toutefois, l'éducation au Mali demeure confrontée à un certain nombre de défis majeurs en l'occurrence : i) la faible qualité des enseignements et des apprentissages en général, ii) l'accès inégal à l'enseignement et aux ressources de l'éducation (rural / urbain, filles / garçons, ménages pauvres / ménages non pauvres), iii) la problématique de la gouvernance du secteur, iv) l'inadéquation entre formation et emploi.

1. METHODOLOGIE DE L'ECHANTILLONNAGE ET DE L'ENQUETE

1.1. Plan de sondage

Le plan de sondage de la première édition est conçu avec une taille d'échantillon permettant le calcul des indicateurs de pauvreté au niveau des régions et national. Pour ce faire, la collecte a été organisée en deux vagues, chacune durant trois mois. La première vague a eu lieu d'octobre à décembre 2021 et la seconde vague d'avril à juillet 2022. Cependant, la deuxième édition a utilisé les mêmes échantillons que celui de la première en faisant le nouveau dénombrement dans chaque grappe pour la recherche des anciens ménages de 2019. La collecte des données de l'enquête principale de la première vague de cette édition a eu lieu du 23 octobre au 24 décembre 2021 et la deuxième vague du 11 avril au 24 juillet 2022. La collecte de l'enquête principale a couvert toutes les régions dont certaines grappes n'ont pas été enquêtées pour des raisons évidentes de sécurité et d'accès difficile. L'organisation de la collecte en deux vagues permet de minimiser les variations saisonnières de consommation (prise en compte des périodes d'abondance et de soudure) qui affecteraient le niveau des indicateurs de pauvreté. Chaque vague contient la moitié de l'échantillon et le plan de sondage est élaboré de telle façon que la somme des sous-échantillons issus de chacune des vagues soit « représentative » au niveau national et au niveau de chacun des domaines d'étude.

1.1.1. Base de sondage et domaine d'étude

L'échantillon de l'enquête de 2018/2019 été tiré selon un plan de sondage stratifié à deux degrés. La strate est la combinaison région/milieu. Dans chaque strate, au premier degré on a choisi des grappes (unités primaires de sondage) à probabilité proportionnelle à leur taille en nombre de ménage. Au second degré on a choisi 12 ménages à probabilité égale dans chaque grappe. La base de sondage utilisée dans l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) pour la première édition est l'échantillon de la sixième édition de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) 2017/2018, contenant 1 153 grappes.

Cette base a servi au tirage des SE au premier degré de la première édition de l'enquête EHCVM-I en 2019. Les ménages tirés et enquêtés pendant cette édition ont été utilisés pour la réalisation de la deuxième édition de l'enquête EHCVM-II. La deuxième édition de l'EHCVM est principalement une enquête de panel de grappes¹. Trois leçons se dégagent de l'échantillonnage, les taux de réponse sont élevés, les taux de remplacement des ménages absents sont acceptables, le sous-échantillon des ménages panels est suffisant pour mener des analyses dynamiques de pauvreté au moins au niveau national et par milieu de résidence. Sur les 551 grappes enquêtées en 2019, 513 grappes ont été enquêtées en 2021, soit un taux de réalisation de 93,1%. La non-couverture de l'ensemble des grappes est due à l'insécurité de certaines zones dans certaines régions. Cependant, le taux de réalisations est faible dans la région de Tombouctou et de Mopti (82,0% et 83,6%) suivi de la région de Ségou avec 92,4%.

¹ Un panel de ménages consisterait à retourner dans les mêmes ménages, notamment en faisant un suivi de ceux qui ont changé de localité et à suivre au moins une proportion choisie de manière aléatoire des ménages ayant éclaté. Un panel de grappes consiste à revisiter les mêmes grappes et à y enquêter soit les mêmes ménages, soit un nouvel échantillon, sans faire de suivi des ménages ayant quitté la grappe. Etant donné que le ménage est une entité dynamique, est défini comme ménage panel tout ménage résidant dans la même grappe, où l'on retrouve au moins la personne qui était chef de ménage en 2018/19, ou un des conjoints. La stratégie d'enquête consiste soit à enquêter les 12 ménages de 2018/19 s'ils sont retrouvés (après la phase de dénombrement), soit à enquêter les ménages retrouvés et à compléter l'échantillon à 12 dans les grappes où on en retrouve moins pendant la phase de dénombrement (soit parce qu'il y a eu moins de 12 ménages dans la base de données finale de 2018/19, soit parce qu'une partie des ménages n'est pas retrouvée).

Tableau 1-1: Structure de la base de sondage

Régions	2019						2021					
	Echantillon		Enquêtés		Taux de réalisation		Echantillon		Enquêtés		Taux de réalisation	
	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage
Kayes	65	780	65	780	100,0	100,0	65	780	65	780	100,0	100,0
Koulikoro	64	768	64	768	100,0	100,0	64	768	62	744	96,9	96,9
Sikasso	71	852	71	852	100,0	100,0	71	852	68	816	95,8	95,8
Ségou	66	792	66	791	100,0	99,9	66	791	61	732	92,4	92,5
Mopti	73	876	67	804	91,8	91,8	67	804	56	672	83,6	83,6
Tombouctou	62	744	61	732	98,4	98,4	61	732	50	599	82,0	81,8
Gao	65	780	65	777	100,0	99,6	65	777	61	732	93,8	94,2
Kidal	29	348	29	348	100,0	100,0	29	348	27	312	93,1	89,7
Bamako	63	756	63	750	100,0	99,2	63	750	63	756	100,0	100,8 ²
ENSEMBLE	558	6 696	551	6 602	98,7	98,6	551	6 602	513	6 143	93,1	93,0

Source : EHCVM, 2021

1.1.2. Calcul des coefficients de pondération

La probabilité de tirage au premier degré P_1 des grappes reste la même que celle de EHCVM-I de 2019

$$P_1 = m * \left(\frac{N_{ir}}{N_r} \right) * \left(\frac{1}{nb_{seg}} \right)$$

Où

P_1 : Probabilité de sélection d'une ZD dans la strate,

m : Nombre de grappes tirés par strate,

N_{ir} : Nombre de ménages au RGPH 2009 par grappe,

N_r : Nombre de ménages dans la strate au RGPH 2009,

nb_{seg} : Nombre de segment (si grappe segmentée).

La probabilité brute de tirage des **ménages panel** au second degré est :

$$P_{2panel} = n_1 / N_{12}$$

Où

P_2 : Probabilité de sélection d'un ménage dans la ZD,

n_1 : Nombre de ménages du panel enquêté dans la grappe,

N_{12} : Nombre total de ménages anciens dénombrés dans la grappe.

Poids brut de tirage des **ménages panel** au second degré est :

$$wb_{pan} = \frac{1}{P_{2panel}}$$

La probabilité brute de tirage des **ménages non panel** est :

$$P_{2nonpanel} = \frac{n_{23}}{N_{123} - N_1}$$

Où

n_{23} : Nombre de ménages non panel enquêtés dans la grappe,

N_{123} : Nombre total de ménages dénombrés dans la grappe,

² En 2019, certains ménages tirés n'ont pas été enquêtés à Bamako. Certains de ces ménages ont été enquêtés en 2021

N_1 : Ménages panels.

Poids brut de tirage des **ménages non panel** :

$$wb_{nonpan} = \frac{1}{P_{2nonpanel}}$$

Le poids brut des ménages panel et non panel sont différents selon la prédominance d'un des deux types de ménages. Une correction a été faite pour lisser les différences.

Poids après lissage des différents types de ménages est :

$$smoot = \sqrt{\frac{wb_{nonpan}}{wb_{pan}}}$$

$$wspan = wb_{pan}$$

$$ws_{nonpan} = wb_{nonpan} \times smoot$$

Le poids brut après lissage des ménages panel est le même que le poids brut initial.

Second lissage pour ajuster les poids en fonction des tailles des grappes :

$$pspan = wspan \times \frac{N_{123}}{(n1 \times wspan) + (n23 \times ws_{nonpan})}$$

$$ps_{nonpan} = ws_{nonpan} \times \frac{N_{123}}{(n1 \times wspan) + (n23 \times ws_{nonpan})}$$

Poids final après lissage (P1 proba de tirage au premier degré des grappes) :

- Ménages panel

$$plisse_{pan} = \frac{pspan}{p1}$$

- Ménages non-panel

$$plisse_{nonpan} = \frac{ps_{nonpan}}{p1}$$

Population totale estimée en 2022 des ménages représentés par le ménage i dans la strate j (hh_{ij}) :

$$whh_{ij}^{ehcvm2} = plisse * hhsize_{ij}^{ehcvm2}$$

Population totale estimée en 2022 de la strate j à partir de EHCVM2

$$wstrate_j = \sum_{i=1}^n whh_{ij}^{ehcvm2}$$

Coefficient de calage de la strate j

$$beta_j = \frac{wstrate_j}{population_{2022}}$$

Poids final après calage

$$ps_plisse = beta_j * plisse$$

1.2. Questionnaires de l'enquête

L'EHCVM a pour principal objectif de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans chacun des pays membres de l'union. La réussite de l'enquête dépend en grande partie de la qualité des données recueillies durant les opérations de collecte. De ce fait, il est primordial que les enquêteurs et les chefs d'équipe aient une maîtrise parfaite des questionnaires de l'enquête. Deux questionnaires ont été élaborés : l'un (le questionnaire ménage) s'adresse au ménage et l'autre (le questionnaire communautaire) est conçu pour collecter des informations sur la localité de résidence du ménage.

Le questionnaire ménage est composé de 20 sections :

- La section 1 est relative aux caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage
- Les sections 2 et 3 concernent l'éducation et la santé des membres du ménage.
- La section 4 traite de l'état d'activité des membres du ménage ainsi que de leur emploi principal et secondaire.
- La section 5 porte sur les revenus hors emploi des membres.
- La section 6 aborde l'épargne et le crédit au sein du ménage et permet de mesurer l'inclusion financière.
- Les sections 7, 8 et 9 traitent de la consommation alimentaire et non alimentaire du ménage ainsi que de l'état de l'insécurité alimentaire.
- La section 10 est consacrée aux entreprises non agricoles appartenant au ménage. Les entreprises concernées sont toutes les entreprises où un membre du ménage est soit patron, soit associé, soit travailleur pour compte propre.
- La section 11 est relative aux caractéristiques du logement du ménage
- La section 12 traite des biens durables du ménage.
- La section 13 aborde les transferts monétaires reçus et envoyés par les membres du ménage.
- La section 14 concerne les principaux chocs qui ont touchés le ménage au cours des deux dernières années et l'impact de COVID19
- La section 15 est relative à l'évaluation des programmes sociaux existant dans le pays.
- La section 16 porte sur l'agriculture et la section 17 sur l'élevage
- La section 18 concerne les équipements agricoles dont disposent les ménages agricoles.
- La section 19 concerne le secteur de pêche
- Enfin la section 20 traite de la pauvreté subjective.

Le questionnaire ménage est ainsi organisé : les sections 1 à 6 traitent des thématiques plus individuelles et les sections à partir de 7 sont plus relatives aux thématiques du ménage, même si certains aspects individuels demeurent dans ces autres sections.

Le questionnaire communautaire est composé des sections suivantes :

- La section 1 recueille les caractéristiques générales des localités des ménages
- La section 2 aborde l'existence, la fonctionnalité et l'accessibilité des services sociaux de base dans la localité
- La section 3 concerne la pratique de l'agriculture
- La section 4 porte sur l'implication des membres de la communauté dans les projets mis en œuvre dans la localité.
- Enfin la section 5 permet de prendre les informations sur les prix des différents produits alimentaires consommés dans la localité.

La collecte de l'EHCVM a été réalisée par le logiciel Survey Solution au moyen des tablettes entre Octobre 2021 et Juillet 2022. La première vague a été réalisée du 23 octobre au 24 décembre 2021 tandis que les données

de la seconde vague ont été collectées du 11 avril au 24 juillet 2022. Elle a mobilisé 80 agents de collecte dont 60 enquêteurs et 20 contrôleurs à la 1^{er} vague et 96 agents de collecte dont 72 enquêteurs, 24 contrôleurs et 3 éditeurs de données. Cependant, une dizaine de cadres de l'Institut National de la Statistique ont été désignés pour les besoins de la formation, de la supervision, du traitement et de l'analyse des données ainsi que de l'élaboration du présent rapport.

1.3. Evaluation de la qualité des données

Sur **6 602** ménages enquêtés en 2019, **6 143** ménages ont été enquêtés de façon satisfaisante, soit un taux de réponse global de **93,05 %**. La non-couverture des ménages de 2019 est essentiellement due à l'insécurité. Ce taux est relativement faible dans les régions de Tombouctou (81,83%) et de Mopti (83,58%).

Tableau 1-2: Structure de l'échantillon avant et après l'enquête

Régions	Echantillon (EHCVM-I)		Enquêtés (EHCVM-II)		Taux de réalisation	
	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage	Grappe	Ménage
Kayes	65	780	65	780	100,0	100,0
Koulikoro	64	768	62	744	96,9	96,9
Sikasso	71	852	68	816	95,8	95,8
Ségou	66	791	61	732	92,4	92,5
Mopti	67	804	56	672	83,6	83,6
Tombouctou	61	732	50	599	82,0	81,8
Gao	65	777	61	732	93,9	94,2
Kidal	29	348	27	312	93,1	89,7
Bamako	63	750	63	756	100,0	100,8
ENSEMBLE	551	6602	513	6143	93,1	93,1

Source : EHCVM, 2021 INSTAT

La base de données des grappes enquêtées pendant les deux vagues de collecte est composée des variables de numéro de grappe, de la région, du cercle, de la commune, du milieu de résidence, les codes du village et l'identifiant de la SE. Dans l'ensemble, 513 grappes ont été enquêtées en 2021 dont 237 pendant la vague-I et 276 pendant la vague-II. Une base de données unique est composée des variables clés de calcul de pondération.

Tableau 1-3: Structure de l'échantillon par vague

Structure	Vague 1		Vague 2		Total	
	Prévus	Enquêtés	Prévus	Enquêtés	Prévus	Enquêtés
Grappes	243	237	308	276	551	513
Ménages	2 909	2 831	3 694	3 312	6 602	6143
Individus		20 951		22 521		43 472

Source : EHCVM, 2021 INSTAT

2. CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE LA MESURE DE LA PAUVRETE MONETAIRE

La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel. On peut l'examiner sous l'angle des libertés individuelles, d'accès à l'éducation, d'accès à la santé, etc. Mais de toutes ces dimensions, la plus courante est la pauvreté monétaire. Pour cette dimension, une personne est pauvre si elle n'a pas le minimum de ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.). La mesure de la pauvreté se déroule en trois étapes : i) un indicateur de mesure du bien-être qui est souvent la consommation totale du ménage par tête ou par équivalent adulte ; ii) un seuil de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage sera considéré comme pauvre iii) et des indicateurs de mesure de la pauvreté qui permet d'agréger les données de la pauvreté pour la population entière ou pour des sous-ensembles de la population. Ces trois éléments sont présentés de façon plus détaillée ci-après.

2.1. Indicateur de bien-être

L'indicateur pour mesurer le bien-être et classer les ménages selon leur niveau de vie est la consommation annuelle du ménage par tête, à laquelle on applique deux déflateurs, un indice des prix temporel et un indice spatial du coût de la vie. L'indicateur est construit en deux étapes, dans un premier temps on calcule un agrégat de consommation et dans un second temps, l'agrégat est normalisé en tenant compte des différences de composition des ménages et de coût de la vie pendant la période de collecte et entre les régions.

Agrégat de consommation

L'agrégat de bien-être a été construit et comprend les dépenses (alimentaires et non alimentaires). Elle est calculée en agrégeant la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire en biens non durables, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement par l'employeur ou par un tiers.

Pour la consommation alimentaire elle a deux volets à savoir la consommation dans le ménage et les repas pris hors du ménage (RHM)³. L'agrégat va inclure la consommation monétaire des produits achetés, la consommation alimentaire non-monétaire résultant de l'autoconsommation et d'autres sources (cadeau, prélèvements d'un commerce du ménage, troc) et la valeur monétaire des repas consommés hors du domicile. La consommation alimentaire (sauf les repas pris hors du domicile) est principalement renseignée en quantité, et il est nécessaire de trouver un système de prix pour la valoriser et ensuite annualiser. Les déclarations des quantités consommées dans les ménages sont généralement en unités non standards (UNS), un volet de l'enquête permettant d'estimer des facteurs de conversion des UNS en unités standards a été conduit dans la première édition de l'EHCVM-I en 2018/2019 en plus d'une enquête complémentaire réalisée au cours de la deuxième édition afin de prendre en compte des UNS qui n'ont pas été collectés lors de la première édition. Quand une acquisition a été déclarée lors de la collecte, et si l'unité d'acquisition est la même que l'unité de consommation, les quantités consommées sont valorisées par les valeurs unitaires calculées dans le ménage. Dans le cas contraire, la valorisation est faite par les valeurs unitaires calculées au niveau géographique le plus fin pour lequel l'information est disponible, après conversion en unité standard. Les repas pris à l'extérieur (achat ou cadeau) sont directement renseignés en valeur, ces valeurs sont annualisées et intégrées dans l'agrégat de consommation alimentaire.

³ Il y a également une composante alimentaire dans les dépenses de fêtes et cérémonies, le cas de ces dépenses est abordé dans les dépenses non alimentaires.

L'agrégation de la consommation non-alimentaire commence par une distinction entre les biens non-durables et les biens durables. Les biens durables sont des biens de consommation qui peuvent rendre des services au ménage sur une longue période de temps, généralement plus d'un an. Les biens durables les plus courants sont les moyens de locomotion (voiture, motocyclette, vélo, etc.), les appareils électro-ménagers (téléviseur, réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, lave-vaisselle, climatiseur, chaîne de musique, radio, ventilateurs, etc.), les gros meubles (salon, table à manger et chaises, bibliothèque, autres armoires, etc.), et les appareils électroniques et d'autres biens (ordinateur, téléphone, appareils photos, instruments de musique comme la guitare ou le piano, appareils motorisés de jardinage, bijoux et montres de valeur, tapis, etc.). Les biens qui n'entrent pas dans ces différentes catégories sont les biens non-durables.

L'agrégation des biens non-durables (par exemple les allumettes, le pétrole lampant, les vêtements, le carburant) et des services consommés par le ménage (par exemple le loyer, l'électricité, le nettoyage des vêtements) est directe. La valeur d'acquisition du bien ou du service est annualisée et incluse dans l'agrégat. Avant de traiter des biens durables et du logement, il convient de discuter des questions des dépenses d'éducation, des dépenses de santé et des dépenses des fêtes et cérémonies.

Cet agrégat présente une seule limite ; il inclut tous les biens durables acquis dans l'année sauf les dépenses d'investissement en logement (construction, grosses réparations, que ce soit en matériel et main-d'œuvre, les frais de connexion aux réseaux d'électricité et d'eau) ont aussi été exclus. Les frais de pèlerinage qui ont un caractère exceptionnel font aussi partie des dépenses exclues de l'agrégat de consommation. Certaines dépenses de santé ont également été considérées comme ayant un caractère exceptionnel, les dépenses d'hospitalisation, les dépenses d'accouchement, les dépenses d'acquisition d'appareils médicaux et orthopédiques (béquilles, chaise roulante, prothèse dentaire, lunettes médicales, etc.)⁴. Quant aux dépenses des fêtes et cérémonies, elles présentent des caractéristiques qui conduisent à les exclure de l'agrégat de consommation⁵. Par conséquent, ces dépenses ne sont pas prises en compte dans l'agrégat de consommation. Il y a néanmoins un cas où les dépenses de fêtes et cérémonies relèvent de la consommation du ménage, il s'agit d'achats d'habits et chaussures effectués pour les fêtes religieuses et traditionnelles (Tabaski, Noël, Nouvel an, Fin de Ramadan, etc.), d'autant que ces habits et chaussures sont utilisés par la suite comme les autres vêtements. En revanche, les dépenses d'habillement d'événements exceptionnels (mariage, baptême, funérailles, première communion, confirmation, etc.) restent exclues.

La valeur d'acquisition des biens durables est exclue de l'agrégat de consommation alimentaire, car ils sont consommés sur une période de plusieurs années. De plus, l'acquisition de biens durables a un caractère exceptionnel et les consommations exceptionnelles ne sont pas comptabilisées dans l'agrégat de consommation. En revanche, l'on y inclut une valeur d'usage qui représente en quelque sorte la fraction du bien consommée dans l'année. La valeur d'usage est calculée.

La dernière composante de l'agrégat de consommation est le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement. L'approche habituelle consiste à estimer un modèle hédonique de loyer pour les locataires,

⁴ Les choix effectués sont conformes à ce qui a été fait dans la première édition de 2018/19, sauf le cas des dépenses d'hospitalisation qui avait été incluses dans l'agrégat de consommation.

⁵ Premièrement elles revêtent souvent un caractère exceptionnel, les ménages ayant tendance à consommer plus que la normale, c'est notamment le cas des dépenses alimentaires de repas de fêtes religieuses. Deuxièmement, certaines de ces dépenses ne relèvent pas stricto sensu de la consommation du ménage, par exemple la location de salles ou de chaises et même un repas de mariage ne sauraient être considérés comme de la consommation du ménage, même si c'est des dépenses du ménage.

et d'utiliser le modèle pour imputer un loyer fictif aux ménages propriétaires et ceux qui sont logés gratuitement (accessoirement la même procédure est utilisée pour imputer le loyer des ménages locataires pour lesquels le loyer est non-déclaré).

Normalisation

Trois opérations permettent de passer de l'agrégat de consommation à l'indicateur de bien-être. Le premier revient à tenir compte de la composition des ménages (nombre de personnes, genre, âge) sous forme d'une échelle d'équivalence. Le deuxième ajustement revient à tenir compte de l'inflation pendant la période de collecte, au moins 8 mois entre le début et la fin des travaux de collecte. Le troisième ajustement traite des différences du coût de la vie entre différentes parties du pays.

Tableau 2-1: Choix méthodologiques pour l'agrégat de consommation

Agrégat de bien-être	Déflateurs temporels	Déflateurs spatiaux	Gini sans correction valeurs aberrantes	Gini après correction valeurs aberrantes
	Indice dans chaque région données prix	Rapport des seuils		

Pour cette deuxième édition, trois approches ont été élaborées avec chacune deux variantes. Il a été recommandé à tous les pays de choisir la deuxième approche avec sa deuxième variante dont le calcul de déflateur temporel et spatial est basé sur le volet prix de l'EHCVM. Au regard de la faible variation du prix des produits dans les différentes régions et la couverture limitée en termes de produits, le Mali a pris la même approche avec la première variante dont le déflateur temporel est calculé à partir des prix de l'EHCVM et le déflateur spatial est le rapport des seuils des différentes zones agroécologique sur le seuil national. Le choix du rapport du seuil au détriment de l'indice spatial a été retenu beaucoup plus en examinant le scénario donnant les évolutions les plus raisonnables au niveau de la région, par exemple en évitant des aggravations ou des baisses trop importantes sur une période de trois ans.

En définitive, l'agrégat de consommation qui est obtenu comme la somme des consommations alimentaires et non-alimentaire de biens non-durables et services, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement.

Lors des traitements des données, les tests de sensibilité ont été faits, l'exclusion des dépenses d'hospitalisation et les dépenses d'accouchement par rapport à la première édition de l'EHCVM-I en 2018/2019, la correction des valeurs aberrantes, et l'utilisation de déflateurs spatiaux alternatifs.

La consommation du ménage a été calculée selon quatre grandes fonctions de consommation : i) la consommation alimentaire, incluant les repas pris hors ménage ; ii) la consommation non alimentaire sans la valeur d'usage des biens durables et loyer imputé ; iii) la valeur d'usage des biens durables ; et iv) le loyer imputé ; ii) la consommation non alimentaire sans la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé ont été supprimés des bases de données car il s'agit probablement des ménages ayant une consommation alimentaire nulle, ou certainement de ménages n'ayant pas complété l'interview (cas d'un ménage unipersonnel par exemple étant souvent absent) ou n'ayant pas voulu le terminer.

2.2. Seuil de pauvreté

Après avoir construit un indicateur de bien-être, il faut calculer un seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est conçu de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non-pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté est de définir ces besoins minima (alimentaires et non alimentaires).

S'agissant du seuil alimentaire, en 2018/2019 le travail avait commencé par le choix d'un panier de biens. L'ensemble des biens du panier représentait 91 % de la consommation alimentaire, hors repas pris à l'extérieur⁶. Afin d'obtenir un panier de biens reflétant les habitudes de consommation des ménages autour du seuil de pauvreté, les ménages très pauvres des deux premiers déciles et les ménages nantis des deux derniers déciles sont exclus dans la constitution du panier⁷ (voir ci-dessous).

La première étape pour obtenir le seuil alimentaire a été de calculer les quantités de consommation annuelle par personne. Ces quantités sont obtenues en divisant les dépenses annuelles par tête par les prix moyens nationaux (ou plutôt les valeurs unitaires moyennes) au kilogramme.

La deuxième étape a consisté à convertir ces quantités en équivalent-calories. Ensuite les quantités de consommation annuelle par personne avaient été ajustées afin de permettre à chaque individu d'avoir un niveau de consommation d'un minimum de 2 300 kilocalories par jour. Ces quantités ajustées avaient alors été valorisées par les valeurs unitaires moyennes au niveau national pour produire le seuil alimentaire.

Tableau 2-2: Choix méthodologiques pour le seuil de pauvreté

	Déciles de la population de référence	Pourcentage conso de la population référence	Quantité de kilocalories de consommation	Approche calcul seuil de pauvreté
Seuil de pauvreté	3 à 8	91	2300	Moyenne

⁶ Les repas pris à l'extérieur ne peuvent pas être utilisés dans la construction du seuil de pauvreté. La raison en est que l'exercice requiert une correspondance entre les quantités consommées et leur apport en calories, cette information n'est pas disponible pour les repas pris à l'extérieur.

⁷ Ainsi on retient les ménages des déciles 3 à 8, le huitième décile ayant eu tendance à faire accroître le seuil alimentaire.

Tableau 2-3: Panier de biens et consommation journalière

Biens	Pourcentage de Consommation (%)	Pourcentage Cumulé (%)	Kilo Calories
Riz local Gambiaka	9,39	9,39	418,16
Mil	8,11	17,50	437,51
Sucre poudre	5,50	23,01	200,01
Viande de bœuf	4,85	27,86	17,56
Maïs en grain	4,27	32,13	244,44
Thé	3,80	35,93	-
Riz brisé importé	3,24	39,16	145,26
Sorgho	3,17	42,33	183,18
Riz local fumé (malo-woussou)	2,49	44,83	104,05
Poisson fumé (Silure)	2,43	47,25	6,10
Huile d'arachide raffinée	2,26	49,51	85,28
Lait en poudre	2,15	51,66	19,88
Viande de mouton	2,14	53,80	8,17
Oignon frais	2,11	55,91	7,93
Carpe	1,99	57,90	4,20
Poisson séché	1,99	59,89	7,26
Pain moderne	1,86	61,74	21,71
Pâte d'arachide	1,83	63,57	49,88
Pâtes alimentaires	1,60	65,17	5,62
Beurre de karité	1,51	66,68	54,30
Niébé/Haricots secs	1,48	68,16	38,55
Lait frais	1,46	69,62	7,72
Poulet sur pied	1,42	71,04	2,38
Mangue	1,40	72,44	7,72
Soumbala (moutarde africaine)	1,29	73,73	23,55
Huile de coton	1,28	75,01	49,75
Cube alimentaire (Maggi, Jumbo,)	1,26	76,27	4,50
Viande de chèvre	1,22	77,50	3,23
Gombo sec	1,15	78,65	30,59
Café soluble	1,04	79,69	0,00
Tomate fraîche	0,95	80,64	1,34
Pain traditionnel	0,78	81,42	15,81
Riz importé parfumé	0,74	82,16	29,14
Arachides séchées en coques	0,70	82,86	18,62
Capitaine	0,66	83,51	1,34
Gombo frais	0,64	84,16	1,11
Lait caillé, yaourt	0,53	84,69	3,71
Pastèque	0,49	85,18	0,60
Chinchard (Tièkè dièguè)	0,46	85,64	1,19
Patate douce	0,46	86,10	7,72
Poisson fumé (Machoiron)	0,46	86,56	0,75
Ail	0,45	87,01	2,11
Beignets, galettes	0,44	87,45	6,34
Arachides fraîches en coques	0,41	87,86	8,65
Dattes	0,41	88,28	5,73
Choux	0,41	88,68	0,73
Café en poudre	0,40	89,09	0,00
Concentré de tomate	0,37	89,46	2,39
Piment séché	0,36	89,82	1,30
Pomme de terre	0,36	90,18	2,10
Feuilles de patate	0,31	90,50	0,54
Poivron frais	0,29	90,79	0,30
Ensemble			2 300,00

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Quant au seuil non alimentaire, deux seuils ont été calculé, un seuil dit minimum, et un autre dit maximum. Le seuil non-alimentaire minimum est la moyenne des dépenses de consommation non alimentaire du sous-ensemble des ménages dont la consommation totale par tête est égale au seuil alimentaire⁸. Le seuil non-alimentaire maximum est la moyenne des dépenses de consommation non alimentaire du sous-ensemble des ménages dont la consommation alimentaire par tête est égale au seuil alimentaire⁹. La moyenne arithmétique simple de ces deux seuils (seuils minimum et maximum) a été retenue comme seuil non-alimentaire. En somme, tout en reproduisant la méthode de 2018/2019 pour construire le seuil de 2021/2022.

Le seuil de pauvreté national qui est la somme du seuil alimentaire et du seuil non alimentaire est donné par la formule suivante :

$$Z_{ref} = Z_{al} + Z_{na}$$

Un seuil de pauvreté national, et on construit des seuils de pauvreté par domaine spatio-temporel qui vont servir de déflateurs.

Tableau 2-4: Seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire

Seuils de pauvreté	Montant (FCFA)	
	2019	2021
Seuil alimentaire	166 443	172 251
Seuil non alimentaire	103 042	104 922
Seuil national	269 485	277 173

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Pour la construction des seuils de pauvreté spatio-temporels, dès lors que l'indice de Laspeyres a été retenu, le panier de consommation du niveau national est le même pour tous les domaines spatio-temporels, seuls les prix vont varier d'un domaine à l'autre. Ainsi pour le seuil de pauvreté alimentaire de chaque domaine spatio-temporel, il suffit de prendre l'équation du calcul du seuil alimentaire et de remplacer le vecteur des prix du niveau national par le vecteur des prix du domaine spatio-temporel considéré. Le seuil de pauvreté non-alimentaire de chaque domaine s'obtient aussi par l'approche décrite ci-dessus pour le seuil non-alimentaire du niveau national.

Tableau 2-5: Seuils de pauvreté par zone agroécologique et déflateurs spatiaux

Combinaison de la ZAE agroécologique et milieu	Description de la combinaison des zones agroécologiques et milieu	Seuil alimentaire	Seuil non alimentaire	Seuil total	Déflateur
1	Soudan Urbain	168 225	136 720	304 946	1,100201
2	Soudan Rural	157 676	94 262	251 938	0,908956
3	Sahel Urbain	172 522	107 255	279 777	1,009396
4	Sahel Rural	173 669	80 315	253 984	0,916338
5	Mopti Urbain	173 020	118 553	291 573	1,051955
6	Mopti Rural	168 689	86 880	255 568	0,922055
7	Kidal Urbain	172 994	119 418	292 411	1,054978
8	Kidal Rural	169 450	160 045	329 495	1,188771
9	Bamako	194 012	212 360	406 373	1,466135
	Ensemble	172 251	104 922	277 173	1,037553

⁸ On a retenu les ménages dont la consommation totale par tête se situe à plus ou moins 10 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire.

⁹ Pareillement l'on a retenu les ménages dont la consommation alimentaire par tête se situe à plus ou moins 10 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire.

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Les déflateurs spatiaux ont été appliqués aux données de l'EHCVM afin de tenir compte des différences de coût de la vie entre les différentes zones agro écologiques. Les dépenses par tête ont été divisées par le déflateur spatial afin d'avoir l'agrégat de bien-être.

2.3. Mesures de pauvreté et inégalités

2.3.1. Les indices de pauvreté

Après avoir défini un agrégat de bien-être et construit un seuil de pauvreté, il reste à déterminer des indicateurs de mesure de la pauvreté. L'indicateur le plus simple est l'incidence (ou le taux) de pauvreté. S'il y a n personnes dans la population et que q d'entre elles sont pauvres, c'est-à-dire qu'elles ont un niveau de consommation annuelle Y_i par tête inférieure au seuil de pauvreté Z (donc, si $Y_i < Z$) pour ménages), le taux de pauvreté est $H = q/n$. Cependant, cet indicateur présente certaines limites. En particulier il n'informe pas sur la situation réelle des pauvres, tous étant placés au même niveau, quel que soit leur degré de pauvreté. Par exemple, si une personne pauvre devient plus pauvre après un choc conjoncturel, H ne change pas. Pour cette raison, on utilise également la profondeur de la pauvreté. Cet indicateur est égal à la moyenne des écarts entre le seuil de pauvreté et le revenu des pauvres, en pourcentage du seuil de pauvreté, multiplié par l'incidence de la pauvreté. Ces deux indicateurs font partie d'une classe dénommée P_α (Foster, Greer et Thorbecke, 1984). La forme de ces mesures est la suivante :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha$$

Où

n = le nombre total des individus,

q = le nombre des individus pauvres (c'est-à-dire, les individus des ménages avec les dépenses au-dessous du seuil),

y_i = les dépenses par tête ou par équivalent adulte dans le ménage (pauvre) de l'individu i , et

z = le seuil de pauvreté mesuré comme dépenses par tête ou par équivalent adulte.

On choisit généralement pour α les valeurs 0, 1 et 2. La fonction indicatrice vaut 1 si la condition indiquée dans la parenthèse est remplie (autrement dit si l'individu vit avec un niveau de consommation en dessous du seuil de pauvreté) et 0 sinon. Pour α égal 0, il s'agit de l'incidence de la pauvreté H ; α égal 1 correspond à P_1 , la profondeur de la pauvreté. Pour α égal 2 (P_2), on parle de sévérité de la pauvreté, une mesure qui affecte un poids encore plus important aux plus pauvres. Ces trois mesures de la pauvreté (incidence, profondeur et sévérité) sont utilisées dans cette étude.

a. L'incidence de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 0$

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

Cette mesure appelée aussi taux de pauvreté est l'indicateur standard le plus courant. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en

dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire au pourcentage de la population qui n'a pas les moyens d'acheter un panier de biens de base.

Cet indice a été critiqué, notamment par Sen (1976), parce qu'il n'indique que le nombre de pauvres, et non l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, si les pauvres devenaient encore plus pauvres, l'indice P0 ne changerait pas.

b. Le gap ou profondeur de la pauvreté

Il s'obtient pour $\alpha = 1$

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$$

Le gap de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition des pauvres.

c. La sévérité de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 2$

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2$$

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

2.3.2. Les indices d'inégalités

Les mesures d'inégalités les plus couramment utilisées sont le coefficient de Gini, les indices de Theil, le ratio de dispersion des déciles.

- a. **Coefficient d'inégalité de Gini** : Il s'agit de la mesure de l'inégalité la plus couramment utilisée. Le coefficient varie entre 0, qui traduit une égalité complète, et 1, qui indique une inégalité totale. Sur un plan graphique, le coefficient de Gini peut aisément être représenté par la surface entre la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité.
- b. **Ratio de dispersion des déciles** : Il correspond au ratio de la consommation ou du revenu moyen des 10 pour cent les plus riches de la population divisée par celui des 10 pour cent les plus pauvres. Ce ratio est interprété comme l'expression du revenu des plus riches en multiples du revenu des plus pauvres.

3. ANALYSE DE LA PAUVRETE

3.1. Structure des dépenses par fonctions de consommation

Les dépenses de consommation des ménages se répartissent en consommations alimentaires et non alimentaires. Les dépenses alimentaires sont composées des estimations des consommations de la production agricole des ménages (autoconsommation) et des consommations alimentaires achetées dans un marché. Quant aux dépenses de consommations non alimentaires, elles regroupent les dépenses de santé, d'éducation, d'habillement, de logement, de transport et communication, de transfert et les autres dépenses. Les dépenses de logement incluent outre les dépenses liées à l'occupation et à l'entretien du logement, les frais occasionnés par les loyers. Les autres types de dépenses telles que les dépenses d'hospitalisation sont souvent exclus des dépenses de santé. De même les dépenses exceptionnelles effectuées lors de cérémonies des fêtes religieuses ou des événements familiaux ou sociaux qui occasionnent la participation d'autres personnes non-membres du ménage n'ont pas été prises en compte dans la dépense totale.

L'examen de la structure des dépenses de consommation montre une prédominance des dépenses alimentaires par rapport aux dépenses non alimentaires. En effet, on note une baisse de 1,7 point de pourcentage des dépenses alimentaires au détriment des dépenses non alimentaires par rapport à 2019. En 2021, elles représentent 51,58% de l'ensemble des dépenses de consommation et 48,42% pour les produits non alimentaires. Les dépenses de logement, avec 8,21% représentent la majorité des dépenses non alimentaires suivies de celles liées à l'habillement et aux chaussures (6,95%), aux biens durables (5,65%), aux communications (5,07%), et aux transports (4,48%). Les parts allouées aux secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé sont moins importantes avec respectivement 1,96% et 4,07%. L'analyse des dépenses de consommation selon le lieu de résidence révèle que les ménages ruraux dépensent beaucoup plus dans l'alimentation que les ménages urbains (58,75% contre 41,25%).

Tableau 3-1: Distribution des dépenses totales des ménages selon le milieu de résidence

Dépenses par fonction de consommation	2019			2021		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Achat des dépenses alimentaires	41,6	36,0	38,4	35,5	35,7	35,6
Autoconsommation des dépenses alimentaires	1,4	13,1	8,2	1,1	14,6	9,2
Dons des dépenses alimentaire	4,7	8,3	6,8	4,2	8,5	6,8
Transport	5,5	4,7	5,1	4,9	4,2	4,5
Education	2,8	0,8	1,6	3,6	0,9	2,0
Santé	3,5	4,3	3,9	3,5	4,4	4,1
Logement	11,6	9,5	10,4	10,5	6,7	8,2
Bien Durable	7,1	4,2	5,4	7,4	4,5	5,7
Habillement et Chaussures	5,7	5,7	5,7	7,3	6,7	7,0
Frais communication	7,1	4,9	5,8	6,2	4,3	5,1
Autres dépenses	9,2	8,5	8,8	15,7	9,6	12,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

L'analyse par région montre que la structure des dépenses par ménage varie d'une région à une autre. Parmi l'ensemble des dépenses alimentaires des ménages, la part des dépenses consacrée à l'achat des produits alimentaires est la plus élevée avec 35,6% suivie de celle consacrée à l'autoconsommation des produits alimentaire (9,2%) et 6,8% sont des parts consacrées aux cadeaux des produits alimentaires reçu par les ménages. En effet, les parts des dépenses affilées à l'achat des produits alimentaires varient de 22,8% dans la

région de Mopti à 54% dans la région de Kidal. En revanche, on observe que l'autoconsommation des produits alimentaires est quasi nulle dans le district de Bamako (0,1 %).

Pour les secteurs sociaux, la proportion varie légèrement d'une région à l'autre. La proportion des dépenses allouées à l'éducation demeure faible pour les régions de Kidal et de Tombouctou respectivement 0,1 % et 0,4 % et reste un peu élevée dans le District de Bamako avec 4,4 %, comparé aux autres régions. En ce qui concerne la santé, la proportion passe de 1,3 % à 3,2 % dans les régions de Kidal et de Mopti. Les régions de Kayes et de Koulikoro enregistrent les proportions les plus élevées avec presque 5,0% chacune. Les parts des dépenses consacrées au logement sont relativement plus importantes dans le district de Bamako (11,8 %) et dans les régions de Koulikoro (7,7 %), Kayes et Mopti (7,5 %) de. Quant aux dépenses allouées aux transports, les parts sont plus élevées dans les régions de Sikasso (5,9 %) et de Koulikoro (5,2 %).

Tableau 3-2: Distribution des dépenses totales des ménages selon la fonction de consommation en 2021 (%)

Dépenses par fonction de consommation	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total
Achat des dépenses alimentaires	38,1	41,6	33,5	37,9	22,8	47,9	44,2	54,0	32,9	35,6
Autoconsommation des dépenses alimentaires	9,2	8,2	18,9	14,6	14,6	12,7	4,7	2,6	0,1	9,2
Dons des dépenses alimentaire	5,8	4,8	5,0	5,7	21,5	3,1	13,0	4,2	3,2	6,8
Transport	4,5	5,2	5,9	4,6	2,7	1,9	2,2	1,2	4,9	4,5
Education	1,0	1,8	1,0	1,3	0,5	0,4	0,7	0,1	4,4	2,0
Santé	5,0	4,9	4,6	4,3	3,2	3,9	3,6	1,3	3,4	4,1
Logement	7,5	7,7	5,3	6,7	7,5	7,0	7,0	5,0	11,8	8,2
Bien Durable	5,3	5,5	4,8	4,3	4,7	2,0	3,1	6,5	8,3	5,6
Habillement et Chaussures	6,8	5,7	6,3	5,9	7,4	9,5	8,3	9,4	7,6	6,9
Frais communication	5,8	4,5	5,0	3,8	4,7	2,7	3,8	1,6	6,5	5,1
Autres dépenses	11,1	10,0	9,7	10,8	10,6	9,0	9,3	14,1	16,9	12,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.2. Analyse spatiale de la pauvreté monétaire

La situation sécuritaire que le Mali traverse depuis dix (10) ans couplés aux événements sociopolitiques de 2020 à nos jours ont eu des effets dominants sur les conditions de vie des ménages.

Les analyses de la dynamique ont permis de mettre en évidence la hausse de la pauvreté de 3,4 points de pourcentage avec un taux de pauvreté passant de 42,1% en 2019 à 45,5% en 2021. Cette hausse a également été plus observée en milieu urbain (3,1 points) qu'en milieu rural (2 points). Sur la même période, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus prononcées chez les ménages du milieu urbain que chez ceux du milieu rural. La profondeur de la pauvreté a plus augmenté en milieu urbain (0,7 points contre 0,65 en milieu rural). La profondeur, c'est-à-dire le déficit moyen des dépenses de consommation par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté et la sévérité de la pauvreté, qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, ont augmenté entre 2019 et 2021 passant de 11,7% à 12,8% et de 4,6% à 5,0%. La profondeur de la pauvreté est trois fois plus importante en milieu rural (15,13%) qu'en zone urbaine (5,09%) en 2021.

Cependant, de grandes disparités sont notées, d'une part entre les milieux de résidence et d'autre part entre les régions du pays. La pauvreté touche plus la population rurale où, un peu plus de la moitié (52,5%) vit sous le seuil de pauvreté alors qu'en milieu urbain, elle affecte plus de deux personnes sur dix (21,2%) en 2021.

En 2021, environ une personne sur six (15,8 %) est touché par la pauvreté dans le district de Bamako. Ces résultats pourraient s'expliquer en partie par l'exode rural à la recherche des opportunités d'emploi qu'elle offre par rapport au milieu rural. Les régions de Mopti (57,5%), de Sikasso (57%) et de Ségou (53,2%) sont les plus touchées par le phénomène que les autres régions. Elles sont suivies par les régions de Koulikoro (46,2%) et de Gao (40,1%). Par ailleurs, le constat est que les milieux ou régions les plus touchés par l'incidence de la pauvreté sont les plus atteints par la profondeur et la sévérité.

Des résultats de l'enquête, il apparaît des différences de niveau de pauvreté considérables entre les régions. Cependant, la région de Kidal, de par ses opportunités économiques, présente le niveau de pauvreté le plus bas avec moins d'une personne sur dix, soit un taux de 4,9%. Elle est suivie par le district de Bamako où plus d'une personne sur dix de la population (15,8%) est touché par la pauvreté.

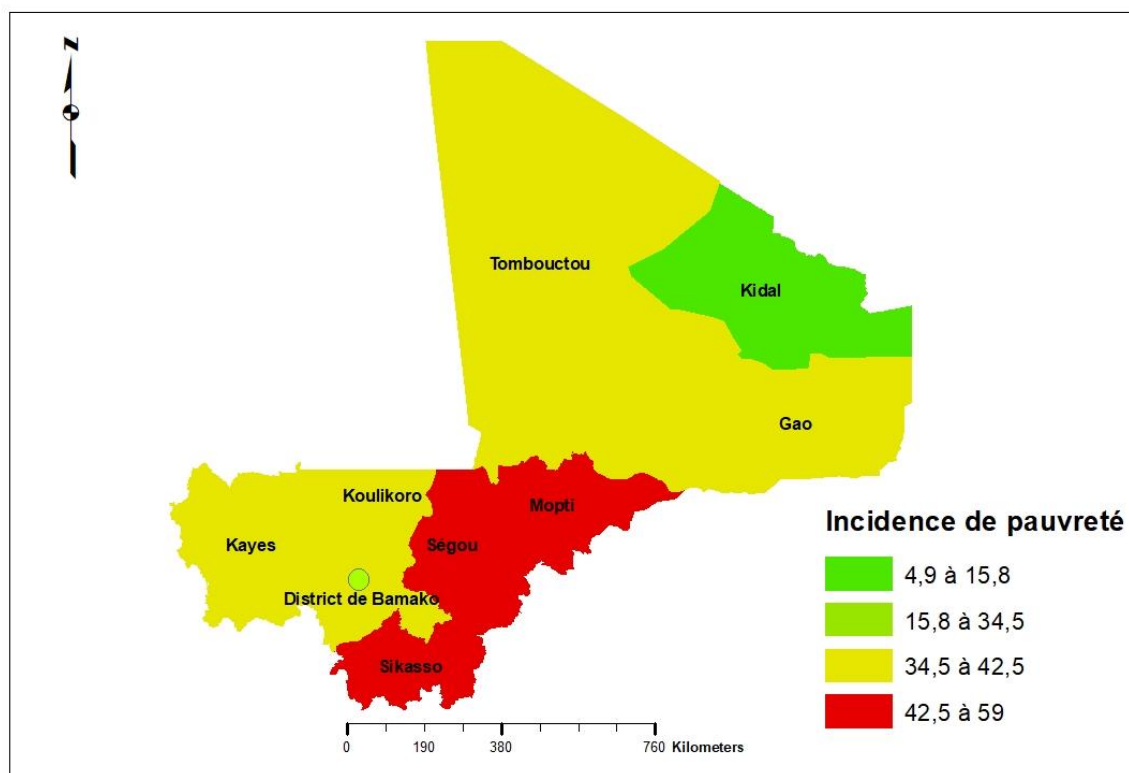
De plus, les lieux de résidence ou régions les plus affectées par l'incidence de la pauvreté sont celles qui sont les plus affectées par la profondeur et la gravité.

Tableau 3-3: Indices de pauvreté selon la région et le milieu de résidence du ménage

Caractéristiques	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Région						
Kayes	32,8	41,4	7,5	10,9	2,6	4,2
Koulikoro	33,6	46,2	8,3	12,5	3,0	4,5
Sikasso	59,0	57,1	18,6	16,1	7,6	6,3
Ségou	52,6	53,2	15,9	15,7	6,4	6,1
Mopti	57,1	57,5	16,7	19,3	6,8	8,5
Tombouctou	39,0	34,5	10,0	7,4	3,4	2,5
Gao	42,5	40,1	11,7	9,7	4,5	3,4
Kidal	4,5	4,9	0,5	0,7	0,1	0,1
Bamako	11,8	15,8	2,4	3,5	0,7	1,1
Milieu de résidence						
Urbain	18,2	21,3	4,4	5,1	1,6	1,8
Rural	50,5	52,5	14,5	15,1	5,7	6,0
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Figure 3-1: Distribution spatiale de la pauvreté au Mali en 2021



Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.3. Pauvreté et caractéristiques démographiques

Le statut matrimonial du chef de ménage semble être un élément déterminant dans le statut de pauvreté. Au Mali, en 2021 le taux de pauvreté touche plus les ménages dirigés par les hommes par rapport à ceux dirigés par les femmes (46,6% contre 31,8%). Cette dynamique pourrait s'expliquer par la forte présence de chefs de ménage masculins.

En effet, généralement c'est en milieu urbain qu'on dénombre beaucoup plus de femmes chefs de ménages. De plus celles-ci sont soit des femmes veuves, soit des femmes en mariage monogame dont probablement leurs maris sont en migration, soit des femmes divorcées, soit des femmes célibataires, ou des femmes en mariage polygamique mais vivant sous un toit séparé de celui de leur conjoint au moment du passage des agents de collecte. En somme, on note la même tendance que les hommes chefs de ménage (4,7 %) en 2019, avec une légère hausse en 2021. L'âge est reconnu comme un élément déterminant pour mieux appréhender les conditions de vie de certains groupes spécifiques. L'incidence de pauvreté des ménages augmente au fur et à mesure que l'âge des chefs de ménages augmente. Ce constat est observé quel que soit les éditions de l'enquête, que plus l'âge des CM est grand, plus la proportion des pauvres augmente dans les ménages où vivent ces CM. Des facteurs qui en relation avec l'inactivité comme l'âge de départ à la retraite ont un impact déterminant sur la pauvreté des personnes âgées pour le changement de tendance qu'on observe dans le groupe d'âge de la retraite notamment qui a augmenté de 1,9 point de pourcentage. En effet, l'incidence est passée de 47,4% à 49,3% entre 2019 et 2021 dans le groupe d'âge des 63 ans ou plus Mali. On observe aussi qu'entre les deux éditions, la pauvreté est plus élevée dans chaque groupe d'âge des CM entre 2019 et 2021. Elle est passée de 25,8% chez les chefs de ménages plus jeunes (15 à 24 ans) en 2019 à 28,0% en 2021.

Cependant, on constate qu'en 2021 une rupture de l'évolution de la courbe lorsque l'âge du chef de ménage se situe entre 55 à 62 ans. En regardant l'évolution, la pauvreté des chefs de ménages dans la tranche d'âge de 55 à 62 ans a diminué de 46,1% en 2019 à 45,1% en 2021.

En 2021, il ressort que les ménages dont les chefs sont polygames sont plus affectés par la pauvreté avec une incidence de 58,4 %, suivis des ménages dirigés par des célibataires avec 42,7% (dont la grande majorité de ces ménages vivent dans le milieu urbain et sont très généralement des ménages unipersonnels), des ménages monogames et des ménages dont les chefs sont Veuf(ve)s avec respectivement une incidence de 39,1 % et 37,3 %. La profondeur de la pauvreté reste aussi élevée pour ces ménages polygames, dirigés par des personnes célibataires et les ménages monogames avec respectivement 18,1 %, 11,1 % et 10,3 %.

En termes de sévérité, c'est également au niveau des ménages polygames que l'on observe une pauvreté extrême (7,5 %). Par rapport à l'analyse comparative entre les deux éditions, l'incidence de la pauvreté chez les chefs de ménage célibataires a connu une hausse de 6,6 points de pourcentage passant de 51,8 % en 2019 à 58,4 % en 2021 des ménages dirigés par les polygames. Comparativement à 2019, l'incidence de la pauvreté chez les chefs de ménage célibataire a connu une hausse de 23,5% passant de 29,2% à 42,7%. Au cours de la même période, elle a subi une diminution drastique passant de 25,9% à 2,4% pour le statut des séparés c'est-à-dire ce qui était en couple mais séparé par la suite. Le statut matrimonial le plus touché par la pauvreté demeure le chef de ménage polygames. Cette proportion est suivie par les ménages dont le chef est célibataire. En ce qui concerne la profondeur, elle a connu également une hausse chez les chefs de ménages polygames entre 2019 et 2021 (15,4% contre 18,1%). Quant aux chefs de ménages qui sont séparés de leurs conjoint ou veuf, on note une baisse du niveau de la profondeur de la pauvreté allant de (11,0% à 8,9%) et (6,3% à 0,9%). La même tendance est observée sur la sévérité de la pauvreté. Elle montre que les chefs de ménages polygames sont les plus frappés avec 7,4%.

Tableau 3-4: Indices de pauvreté selon le groupe d'âge, le sexe et la situation matrimonial du chef de ménage

Caractéristiques sociodémographiques	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Groupe d'âges du CM						
15 à 24 ans	25,8	28,0	7,1	9,7	2,7	4,4
25 à 34 ans	30,5	34,8	7,0	8,9	2,4	3,5
35 à 54 ans	41,9	45,6	12,0	12,8	4,8	4,9
55 à 62 ans	46,1	45,1	12,8	12,6	4,9	4,9
63 ans et plus	47,4	49,3	13,9	14,4	5,5	5,9
Sexe du CM						
Homme	43,1	46,6	12,1	13,3	4,7	5,2
Femme	27,6	31,8	8,2	7,8	3,4	2,8
Situation Matrimonial du CM						
Célibataire	29,2	42,7	9,2	11,1	3,5	3,9
Marie monogame	36,8	39,1	9,8	10,3	3,6	3,9
Marie polygame	51,8	58,4	15,5	18,1	6,3	7,5
Veuf (vé)	37,3	37,3	11,1	9,0	4,6	3,1
Divorce	35,3	27,9	7,9	9,2	2,2	3,5
Sépare	25,9	2,4	6,3	1,0	1,8	0,4
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

La taille du ménage c'est-à-dire le nombre de personnes vivant dans le ménage demeure un élément qui contribue à augmenter les besoins de consommation du ménage. La taille du ménage donne non seulement une idée de la promiscuité au sein du ménage mais il existe aussi une relation positive entre la taille du ménage et l'incidence de la pauvreté. Le résultat du tableau ci-dessous donne l'examen par type de ménages, montre que l'incidence de pauvreté est quasi-nulle dans le ménage unipersonnel en 2021. De plus on constate que plus la composition des ménages est grande, plus ces ménages sont exposés à la pauvreté. En effet, on observe que la moitié (50,8%) des ménages élargis sont pauvres. Cette même affinité est présente dans le cas de la profondeur et de la sévérité. Selon l'analyse dynamique, les ménages les plus touchés par la pauvreté sont les ménages élargis ; nucléaire avec enfants et nucléaire monoparental. Elle est passée de 46,1% en 2019 à 50,8 % en 2021 pour les ménages élargis, 36,7% en 2019 à 40,9% pour les ménages nucléaires avec enfants et enfin 33,2% en 2019 à 40% en 2021 pour les ménages nucléaires monoparentaux.

Quant à l'analyse par taille de ménage, les résultats nous révèlent que la pauvreté touche plus les ménages de grande taille. Ainsi, le pourcentage des pauvres dans les ménages de 1 à 2 personnes est près de 8 fois moins nombreux que dans les ménages de 3 à 4 personnes en 2021. Ainsi, la pauvreté croît avec la taille du ménage. En effet, la taille du ménage de 9 personnes et plus est plus exposée à la pauvreté, elle est passée de 55,6% en 2019 à 60,2% en 2021. L'extrême pauvreté touche plus les ménages de grande taille. Elle est passée de 7,1% en 2019 à 7,8% en 2022 dans les ménages de neuf personnes et plus. En d'autres termes, les résultats pourraient s'expliquer par le fait que dans les ménages de grande taille, le taux de dépendance (nombre de personnes en charge par actif) est généralement élevé. Cette situation réduit considérablement le niveau de revenu du ménage qui peut-être probablement due en grande partie par l'importance de la pauvreté dans les ménages de grande taille.

Tableau 3-5: Indices de pauvreté selon la taille, la composition du ménage et les transferts monétaires envoyés par les migrants

Caractéristiques sociodémographiques	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Composition du ménage						
Unipersonnel	0,8	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Couples sans enfant (Nucléaire sans enfant)	3,9	7,2	0,7	1,5	0,2	0,4
Couples avec enfants (Nucléaire avec enfant)	36,7	40,9	9,4	11,0	3,4	4,3
Nucléaire Monoparental	33,2	40,0	9,7	9,9	4,3	3,4
Monoparental élargi	31,0	36,6	9,4	9,0	3,8	3,2
Elargi	46,1	50,8	13,3	15,0	5,3	6,0
Tailles du ménage						
1 à 2 personnes	4,8	2,2	0,9	0,4	0,2	0,1
3 à 4 personnes	17,4	16,8	3,8	3,4	1,3	1,0
5 à 6 personnes	29,0	28,3	6,8	6,0	2,3	1,9
7 à 8 personnes	39,8	42,3	9,9	10,2	3,6	3,8
9 personnes ou plus	55,6	60,2	17,3	19,0	7,1	7,8
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.4. Pauvreté et éducation

L'instruction, la formation et la qualification professionnelle sont considérées comme des éléments déterminants pour l'accès à des emplois plus rémunérateurs. Elles contribuent à la formation du capital humain et constituent des facteurs d'intégration sociale et de facilitation des interactions dans les différentes sphères y compris le marché du travail.

Les résultats du tableau ci-dessous montrent que les chefs de ménage analphabètes subissent plus la pauvreté (56,6 %) que les CM alphabétisés (30,8 %) en 2021. Il en est de même pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Quant au niveau d'instruction, la pauvreté touche plus les ménages dont le chef de ménage n'est pas instruit (54,3%) en 2021 qui était de 49,0% en 2019 soit une augmentation de 5,3 points en pourcentage. Par contre, la pauvreté a diminué chez les chefs de ménage ayant au moins un niveau primaire. Plus le niveau d'instruction augmente chez les chefs de ménages, plus l'incidence de pauvreté diminue. La pauvreté varie selon le niveau d'instruction des chefs de ménage et au fur à mesure que ce dernier augmente, la probabilité d'être pauvre devient faible. En outre, une augmentation du taux de scolarisation ou une diminution du taux d'analphabétisme, conduira à une réduction de la pauvreté. Les résultats de l'enquête révèlent que l'incidence de la pauvreté augmente quand les individus vivent sous l'autorité d'un chef de ménage ayant un minimum du niveau d'instruction.

Tableau 3-6: Indices de pauvreté selon le statut d'alphabétisation et le niveau d'instruction du chef de ménage (en %)

	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Statut d'alphabétisation du CM						
Oui	27,8	30,8	6,8	8,3	2,4	3,2
Non	53,9	56,6	16,0	16,4	6,4	6,5
Niveau d'instruction du CM						
Aucun	49,0	54,3	14,2	15,6	5,7	6,2
Primaire	32,8	32,1	7,4	8,3	2,4	3,1
Secondaire	10,5	8,1	2,5	1,7	0,9	0,6
Supérieur	2,8	2,4	0,6	0,6	0,2	0,2
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.5. Pauvreté et santé

Cette partie s'appuie sur un certain nombre d'aspects de la santé pour aborder le lien avec la pauvreté. Il s'agit de la morbidité, de l'utilisation d'un service médical au cours des 30 derniers jours et des problèmes rencontrés lors de la visite de l'individu dans un établissement de santé. La question centrale est de mettre en relation les questions de santé et de fréquentation des structures sanitaires selon le facteur décisif de niveau de vie des individus.

L'examen des résultats montre que l'incidence de la pauvreté est plus élevée en 2021 (47,8%) contre 44,3% en 2019 parmi les personnes qui n'ont déclaré aucune maladie au cours des 30 derniers jours. En s'appuyant sur la morbidité, il apparaît que la profondeur et la sévérité de la pauvreté représentent respectivement 10,9% et 4,1% en 2021 contre 13,7% et 5,4% en 2019 pour les personnes qui n'ont connu aucune maladie durant les 30 derniers jours.

La condition de vie est souvent déterminée par le niveau de satisfaction du service de consultation, c'est-à-dire le moyen pour le ménage de fréquenter les services de santé les plus modernes. En 2021, la pauvreté est

élevée (35,0%) chez les personnes qui ont été satisfaites du service reçu lors de la première consultation. Cette incidence était de 31,0% en 2019. Au constant de ce tableau, la pauvreté était très élevée (54,7%) en 2019 chez les personnes qui ne sont pas du tout satisfait du service reçu lors de la première consultation mais cette incidence est faible (19,1%) en 2021.

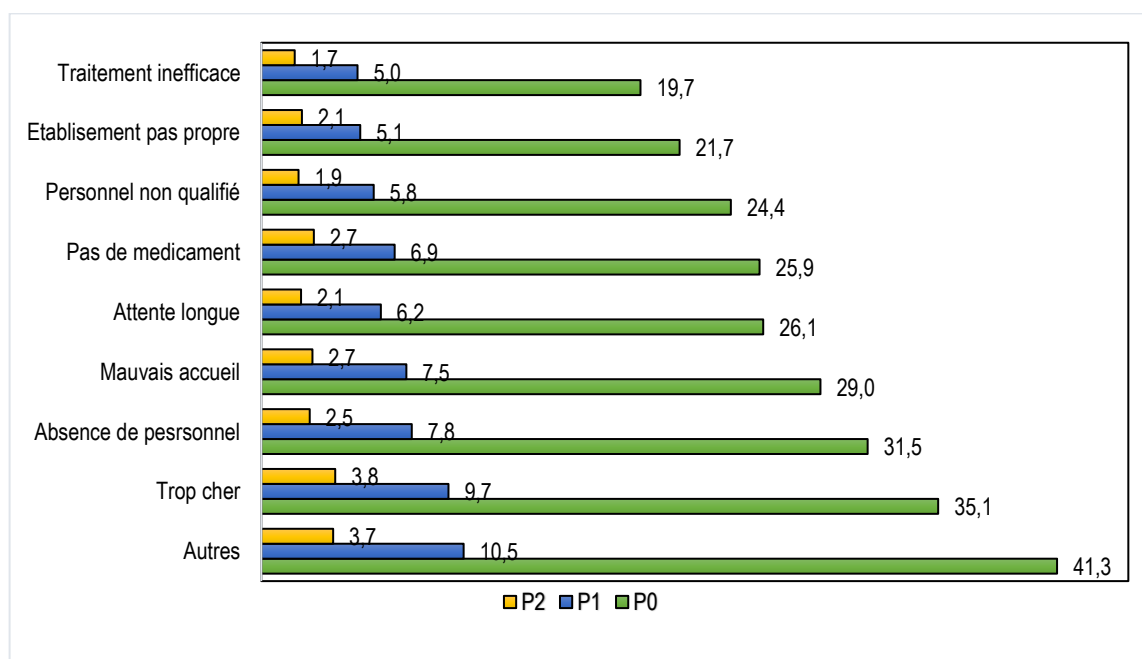
Tableau 3-7: Indices de pauvretés selon le statut de maladie, le degré de satisfaction et les problèmes rencontrés lors de la consultation médicale (en %)

	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Malade au cours des 30 derniers jours						
Oui	37,4	40,3	10,1	10,9	3,9	4,2
Non	44,3	47,8	12,6	13,7	5,0	5,4
A-t-il été satisfait du service reçu lors de cette première consultation						
Très satisfait	24,0	33,9	4,4	7,6	1,1	2,6
Satisfait	31,0	35,0	8,2	9,6	3,0	3,7
Peu satisfait	31,5	31,0	7,6	7,4	2,3	2,6
Pas du tout satisfait	54,7	19,1	9,2	5,7	2,4	2,4
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

L'examen de l'incidence de la pauvreté selon les problèmes rencontrés lors des consultations montre qu'elle est plus importante (35,1%) chez les personnes qui ont évoqué le coût élevé des services de santé. Cependant, les taux de pauvreté élevés ont été observés chez les individus ayant évoqué les problèmes d'absence de personnels (31,5%), de mauvais accueil (29,0%) et d'attente trop longue (26,1%). Pour la profondeur et l'extrême pauvreté, on observe des fluctuations.

Figure 3-2: Indices de pauvreté selon les problèmes rencontrés lors de la première consultation (en %)



Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessous, qu'un peu plus de la moitié (53,4%) des individus ayant fait leurs consultations dans les cabinets de soins sont pauvres et la plupart d'entre eux viennent du milieu rural. La proportion des individus qui disposent des moyens de se faire consulter dans un cabinet médical est très faible,

soit 0,7% et sont les moins touchés par la pauvreté (9,6%). On constate dans ce tableau que 46,2% des maliens se font consultés dans les centres de santé communautaires et parmi eux, 39,7% sont pauvres. L'incidence de pauvreté est passée de 39,7% à 49,6% entre 2019 et 2021 pour ceux ayant fait leurs consultations dans les centres de santé communautaire. Ce taux reste également élevé pour les personnes ayant fait leurs consultations dans un dispensaire/Maternité (49,6%), chez un guérisseur (44,3%) et dans une clinique d'entreprise/autre privée (41,6%). Plusieurs raisons peuvent être à la base pour un individu de se faire consulter et souvent la pauvreté est la principale raison. Le tableau suivant nous enseigne que 64,5% des maliens préfèrent l'automédication, parmi eux 46,5% sont pauvres. Par contre la pauvreté est beaucoup plus élevée (59%) chez les personnes qui évoquent le manque d'argent comme raison principale. Ces personnes ne représentent que 11% de la population. Ce sont eux également qui sont les plus touchés par la profondeur et l'extrême pauvreté soit 15,5% et 5,6%.

Concernant la dernière partie de ce tableau, 57,3% de la population malienne se font consultés par un médecin généraliste et 35,5% d'entre eux sont pauvres. Les personnes qui se font consultées par des aides-soignants, soit 0,9% de la population sont les plus pauvres (64,1%) avec une profondeur de la pauvreté de 24,4% et une extrême pauvreté de 11,6%.

Tableau 3-8 : Indices de pauvreté selon les types de service de santé consultés, les raisons de non-consultation et le type de personnel consulté (en %)

	Milieu résidence		%	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Où a été consulté la première fois pour cet épisode de maladie ?						
Hôpital National	4,3	1,3	2,1	13,7	3,5	1,3
Hôpital régional	2,3	1,6	1,7	15,8	3,3	1,0
Centre de santé de référence	22,7	10,3	13,7	23,8	5,6	2,0
Centre de santé communautaire	26,3	53,6	46,2	39,7	9,9	3,6
Dispensaire/Maternité	2,0	11,3	8,8	49,6	14,0	5,3
Autre public	0,6	0,5	0,6	24,8	4,6	1,3
Hôpital/clinique privée	27,8	9,1	14,2	16,3	5,2	2,1
Cabinet médical	1,5	0,4	0,7	9,6	1,6	0,3
Cabinet de soins	0,7	2,2	1,8	53,4	17,9	7,8
Pharmacie	3,4	0,7	1,5	26,9	9,4	3,9
Clinique d'entreprise, autre privée	1,8	1,5	1,6	41,6	11,2	4,4
Chez le guérisseur	3,2	3,9	3,7	44,3	9,4	3,6
Consultation à domicile	3,5	3,4	3,5	43,5	13,5	5,4
Pour quelle raison principale n'a-t-il pas été consulté ?						
Pas nécessaire	20,3	16,4	17,3	36,5	10,4	4,0
Trop cher	2,0	2,2	2,2	49,9	12,7	4,2
Trop éloigner	0,2	1,2	0,9	52,8	13,7	5,1
Automédication	68,5	63,3	64,5	46,5	13,2	5,2
Pas de confiance	0,3	0,6	0,6	43,6	12,2	5,5
Peur du résultat	0,1	0,3	0,2	9,5	1,0	0,2
Refus	0,1	0,7	0,6	41,2	6,5	1,9
Manque d'argent	7,2	12,1	11,0	59,0	15,5	5,7
Non satisfait à la dernière consultation	0,2	0,4	0,3	33,9	10,1	3,6
Service spécialisé non disponible	0,2	0,5	0,4	56,9	13,0	3,8
Absence de personnel	0,0	1,9	1,5	23,5	2,1	0,4
Attente de rendez-vous	0,5	0,1	0,2	39,6	8,0	3,2
Autres raisons	0,5	0,5	0,5	43,9	8,3	1,8
Qui a-t-il consulté la première fois pour cet épisode de maladie ?						
Médecin Spécialiste	21,8	9,8	13,0	19,0	5,0	1,9

	Milieu résidence		%	Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural		P0	P1	P2
Médecin généraliste	48,6	60,5	57,3	35,5	8,7	3,1
Dentiste	1,4	0,2	0,5	8,1	3,7	2,2
Infirmier	18,1	16,4	16,8	32,2	9,0	3,6
Sage-femme	1,7	0,8	1,0	42,4	14,5	6,0
Aide-soignant	0,2	1,1	0,9	64,1	24,4	11,6
Pharmacien	3,5	0,7	1,5	26,7	9,1	3,8
Matrone	0,1	1,0	0,8	47,3	14,1	5,8
Agent technique de Santé	1,3	3,5	2,9	57,7	18,6	7,6
Autre personnel de santé	0,1	2,0	1,5	56,8	18,7	7,2
Guérisseur/tradipraticien/Marabout	3,3	4,2	3,9	44,1	9,3	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	45,5	12,9	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

La couverture assurance maladie a un impact important sur la dépense de santé des ménages et par conséquent sur les conditions de vie. En effet, le tableau suivant nous montre que la pauvreté est élevée pour les personnes qui ne sont pas couvertes par une assurance maladie, cette incidence a augmenté de 3,2% entre 2019 et 2021 (43,9 % à 47,1%). La pauvreté a également un peu augmenté entre 2019 et 2021 pour ceux qui bénéficient d'une assurance maladie, elle est passée de 4,4% à 6,1%. La même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

Tableau 3-9: Indices de pauvreté selon la couverture par une assurance maladie (%)

Couvert par une assurance maladie	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Oui	4,4	6,1	0,6	1,2	0,1	0,3
Non	43,9	47,1	12,4	13,4	4,8	5,2
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Le statut d'handicap du chef de ménage a souvent une influence négative sur les conditions de vie du ménage. Le tableau ci-dessous nous enseigne que la pauvreté est moins élevée chez les ménages dont le chef a un handicap que chez les ménages dont le chef n'a aucun handicap. En effet, la pauvreté est de 45,2% en 2021 et 43,1% en 2019 chez les chefs de ménage avec un handicap tout niveau. Par contre, cette incidence est de 37,7% en 2021 et 39,4% en 2019 chez les chefs de ménage qui n'ont pas d'handicap majeur.

Tableau 3-10: Indices de pauvreté selon le statut du handicap du chef de ménage (%)

Statut d'handicap du CM		Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
		2019	2021	2019	2021	2019	2021
Handicap tout niveau ¹⁰	Oui	39,4	37,7	11,2	9,8	4,3	3,7
	Non	43,1	45,2	12,1	12,8	4,8	5,0
Handicap majeur seul ¹¹	Oui	43,3	42,6	12,9	11,3	4,9	4,2
	Non	42,0	44,7	11,8	12,6	4,6	4,9
Ensemble		42,1	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

¹⁰ Handicap tout niveau 2. Oui, un peu de difficultés, 3. Oui, beaucoup de difficultés, 4. Ne peut pas du tout.

¹¹ Handicap majeur seul 3. Oui, beaucoup de difficultés 4. Ne peut pas du tout.

3.6. Pauvreté et activités économiques

L'activité économique exercée par un individu peut le permettre de se procurer des ressources financières et matérielles. A cet effet, elle peut avoir une forte influence sur les indices de pauvreté. En d'autres termes, plus une personne a une activité économique bien rémunérée plus elle aura tendance à sortir de la pauvreté et vice versa. Cette incidence varie significativement selon la branche d'activité du chef de ménage. En effet, les ménages dirigés par des agriculteurs, on note que la pauvreté touche plus de six personnes sur dix soit un taux de pauvreté de 60,9%. Les populations vivant dans des ménages dont le chef travaille dans l'élevage ou la pêche sont également exposés à la pauvreté, soit 47,1%. Contrairement aux chefs de ménage agriculteur, ceux qui exercent dans la branche d'activité éducation/santé sont les moins touchés par la pauvreté, soit 14,7%.

Les résultats selon le secteur institutionnel du CM montrent aussi des variations importantes. L'incidence de la pauvreté est passée de 60,5% chez les CM travaillant dans un ménage comme employeur de personnel domestique à 6,8% chez ceux évoluant dans les entreprises publiques/parapubliques. En revanche, elle est faible chez les CM travaillant dans les entreprises publiques/parapubliques et dans les ménages dirigés par les individus exerçant dans les services étatiques ou collectivités locales.

En examinant les résultats par catégorie socioprofessionnelle (CSP), on note que l'incidence de la pauvreté des ménages dirigés par les aides familiales, les manœuvres ou aide-ménagères et les personnes qui travaillent pour leur propre compte est plus élevé que celle des autres CM (respectivement 68%, 63,7% et 50,8%). Cependant, la pauvreté n'a aucun impact sur les ménages dirigés par les cadres supérieurs et les stagiaires ou apprentis rémunérés.

Tableau 3-11: Les indices de pauvreté selon les principales caractéristiques de l'activité du CM (en %)

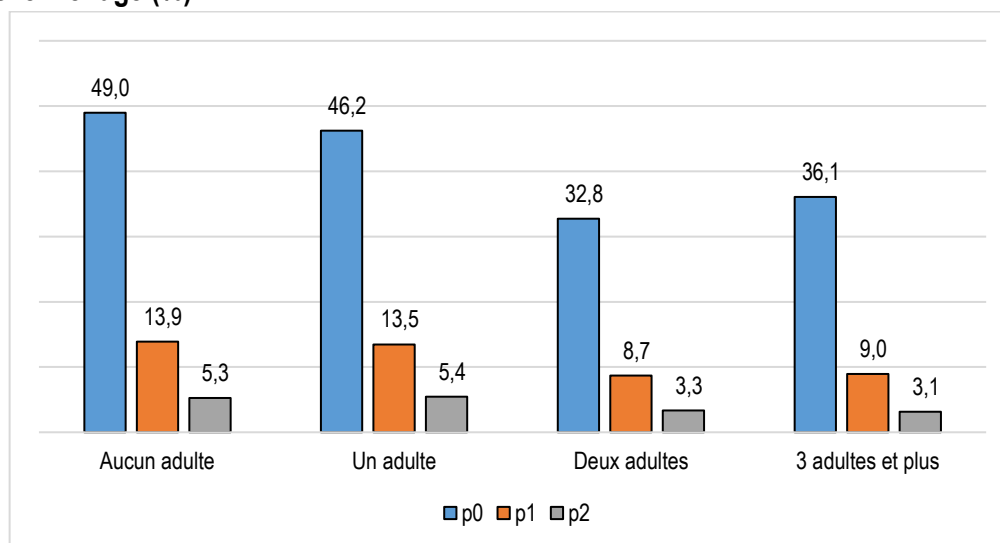
Caractéristiques de l'activité	Milieu résidence			Indices de pauvreté (%)		
	Urbain (%)	Rural (%)	Total (%)	P0	P1	P2
Branche activité du CM						
Agriculture	11,6	68,9	56,5	60,9	18,4	7,5
Elevage/pêche	2,2	8,2	6,9	47,1	10,4	3,8
Industrie /extraction	1,3	0,8	0,9	25,7	5,6	1,8
Autres Industrie	8,0	3,5	4,5	22,5	4,8	1,6
BTP	13,4	2,3	4,7	24,1	4,8	1,4
Commerce	22,2	6,2	9,7	19,8	4,9	1,7
Restaurant/Hôtel	0,7	0,1	0,3	15,5	4,0	1,0
Transport/Commun	7,3	1,3	2,6	26,3	5,5	2,0
Education/Santé	9,1	2,3	3,8	14,7	3,7	1,4
Services personnels.	12,0	4,4	6,1	27,5	6,8	2,3
Autres services	12,2	2,0	4,2	20,8	5,8	2,0
Secteur institutionnel du CM						
Etat/Collectivité locale	10,5	1,4	3,4	7,6	1,5	0,5
Entreprise publique/ parapublique	2,3	0,4	0,8	6,8	2,9	1,3
Entreprise Privé	82,7	95,2	92,5	47,5	13,5	5,3
Entreprise associative	2,2	1,2	1,4	36,8	10,7	3,9
Ménage comme employeur de personnel domestique	1,5	1,6	1,6	60,5	18,1	7,6
Organisme international /Ambassade	0,8	0,2	0,3	16,1	2,5	0,4
Catégorie socioprofessionnelle du CM						
Cadre supérieur	7,8	0,9	2,4	0,0	0,0	0,0
Cadre moyen/agent de maîtrise	22,4	5,8	9,4	19,1	3,7	1,2

Caractéristiques de l'activité	Milieu résidence			Indices de pauvreté (%)		
	Urbain (%)	Rural (%)	Total (%)	P0	P1	P2
Ouvrier ou employé non qualifié	9,2	2,8	4,2	31,6	9,1	3,7
Manœuvre, aide-ménagère	2,0	1,8	1,9	63,7	25,9	12,4
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,6	0,1	0,2	34,2	5,8	1,2
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide familial	0,2	1,1	0,9	68,0	17,8	5,9
Travailleur pour compte propre	55,9	86,4	79,8	50,8	14,6	5,7
Patron	1,8	1,1	1,2	14,9	2,4	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	45,5	12,9	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Dans l'ensemble, les indices de pauvreté diminuent avec le nombre de personnes de 15 ans ou plus travaillant dans le ménage. Ainsi, l'incidence de la pauvreté passe de 49,0% dans les ménages qui n'ont aucun actif occupé à 36,1% dans les ménages qui ont au moins trois personnes de 15 ans ou plus exerçant une activité. Au niveau des autres indices de pauvreté (profondeur et sévérité), nous observons les mêmes tendances.

Figure 3-3: Indices de pauvreté selon le nombre de personne âgé de 15 ans et plus travaillant dans le ménage (%)



Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.7. Pauvreté et cadre de vie des ménages

La pauvreté se manifeste de différentes manières et prend ainsi de multiples formes. Allant d'une absence ou insuffisance de nourriture saine à un accès limité aux services de base, la pauvreté apparaît à plusieurs égards comme un manque de confort et/ou une absence de bien-être. Le logement est l'un des aspects les plus visibles des conditions de vie des ménages. Il est le plus souvent associé à des services sociaux de base (électricité, eau, assainissement, propreté, énergie de cuisson) qui contribuent à l'amélioration du bien-être de ses occupants.

Cette partie vise à analyser les caractéristiques du logement des ménages et l'accès aux services associés, en lien avec la pauvreté. Celles-ci sont étudiées à travers le type, la nature des matériaux et les éléments de confort. Quant aux services associés, ils sont examinés à travers l'accès à l'eau, l'assainissement, l'hygiène, l'électricité, l'énergie de cuisson et l'internet.

Le tableau ci-dessous présente la proportion des ménages et la distribution des indicateurs de pauvreté selon les caractéristiques du logement à savoir le nombre de personnes par pièces, le principal matériau de construction des murs extérieurs et le principal matériau du toit.

L'incidence de la pauvreté et le nombre de personnes par pièce d'un ménage sont souvent très liés. On constate que l'incidence de la pauvreté croît avec le nombre de personnes par pièce du logement. Cette même tendance a été constatée en 2019. Ainsi, le taux de pauvreté varie d'un maximum de 72,0% dans les ménages où le nombre de personnes par pièce dépasse cinq (5) à un minimum de 19,6% dans les ménages où il y a plus de pièces que de personnes.

La majorité des ménages pauvres vit dans les bâtiments dont les murs extérieurs est principalement banco améliorée ou semi dure, soit 58,1%. L'analyse des matériaux de construction des murs extérieurs du logement montre que les ménages qui vivent dans les logements où les murs extérieurs sont conçus avec des pierres simples (traditionnelles) ou banco amélioré ou semi dure sont les plus touchés par la pauvreté avec respectivement 63,7% ou 56,7%. Cependant, elle est moins élevée dans les ménages dont les murs extérieurs sont construits en ciment, de béton ou de pierre de taille (16,5%).

D'une manière générale, on peut déduire que l'incidence de la pauvreté baisse quand la qualité du matériau de la toiture s'améliore. En effet, il apparaît que l'incidence de la pauvreté est plus faible dans les ménages dont les toits sont faits en dalle de ciment (7,6 %). D'autre part, il est plus élevé dans les ménages dont les toitures sont faites en banco (57,2 %) et en natte (49,5%).

Tableau 3-12 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement en 2021 (%)

Caractéristiques	Milieu résidence			Indices de pauvreté (%)		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Nombre de personnes par pièces						
Moins d'une personne	6,7	4,1	4,7	19,6	3,8	1,1
1-2 personnes-pièce	51,8	50,9	51,1	39,5	10,2	3,7
3-5 personnes-pièce	39,3	41,5	41,0	53,7	16,5	6,8
Plus de 5 personnes-pièce	2,3	3,6	3,3	72,0	22,2	9,2
Principal matériau de construction des murs extérieurs						
Ciment/Béton/pierre de taille	69,3	13,8	26,3	16,5	3,7	1,2
Briques cuites	3,6	4,4	4,2	44,0	12,6	5,0
Banco amélioré/semi dure	24,9	67,8	58,1	56,7	16,6	6,6
Matériaux de récupération	0,0	0,5	0,4	37,2	5,5	1,3
Pierres simples (Traditionnelles)	0,5	4,4	3,5	63,7	18,0	7,0
Paille, Banco, Motte de terre	1,5	8,8	7,1	54,1	14,7	5,7
Autre	0,2	0,3	0,3	28,0	5,0	1,4
Principal matériau du toit						
Dalle en ciment	39,1	5,0	12,7	7,6	1,6	0,4
Tuile	0,4	0,0	0,1	14,9	2,3	0,4
Tôle	46,7	53,2	51,8	48,2	13,1	4,9
Paille	0,3	3,9	3,1	48,8	15,4	6,6
Banco	13,0	34,4	29,6	57,2	17,6	7,3
Chaume	0,0	0,9	0,7	25,1	5,3	1,6
Nattes	0,4	2,0	1,6	49,5	8,2	2,7

Caractéristiques	Milieu résidence			Indices de pauvreté (%)		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Autre	0,1	0,5	0,4	26,4	4,5	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	45,5	12,9	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Les résultats de l'analyse du tableau ci-dessous montre que les ménages dont le sol du logement est couvert de carreaux ou de marbre, ont le plus faible taux de pauvreté (4,3%) et il est de 34,7% pour ceux dont le revêtement de sol du logement est conçu avec du ciment ou béton. En revanche, la pauvreté est plus élevée chez les ménages où le sol du logement est fait avec des terres battues ou sables (60,1%) et des bouses d'animaux (49,2%).

L'incidence de pauvreté croit de façon générale quel que soit le statut d'occupation du logement. En effet, elle varie de 15,4% chez les ménages qui sont en location à 60,0% dont les chefs de ménages sont copropriétaires sans titre et ni acte. On observe également une augmentation du niveau de pauvreté chez les chefs de ménage propriétaires sans titre ou avec un acte de propriété (59,4 %).

Concernant les principales sources d'éclairage du logement, on note que la pauvreté est plus élevée dans les ménages où l'éclairage se fait avec de la paraffine, du bois ou de la planche (67,6 %), plaque solaire (56,6 %), lampe (52,3 %). En revanche, on observe des faibles taux de pauvreté (12,2 %) dans les ménages où la source d'éclairage est l'électricité (réseau électricité ou générateur).

Tableau 3-13 : Indices de pauvreté selon certaines caractéristiques du logement en 2021 (%)

Caractéristiques	Milieu résidence (%)			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Principal matériau de revêtement du sol						
Carreaux/Marbre	33,3	2,0	9,0	4,3	0,8	0,2
Ciment/Béton	52,3	31,1	35,9	34,7	9,3	3,4
Terre battue/Sable	14,0	61,6	50,9	60,1	17,5	7,1
Bouse d'animaux	0,4	5,2	4,1	49,2	12,9	4,6
Autre	0,0	0,2	0,2	40,0	13,1	5,8
Statut d'occupation						
Propriétaire avec titre ou acte de propriété	44,7	18,0	24,0	25,6	5,9	2,1
Propriétaire sans titre ou acte de propriété	11,5	69,7	56,6	59,4	17,9	7,3
Copropriétaire avec titre ou acte	6,3	1,0	2,2	26,1	4,7	1,1
Copropriétaire sans titre ni acte	1,6	5,1	4,4	60,0	14,5	5,0
Locataire	26,7	3,4	8,6	15,4	3,3	1,0
Loger par l'employeur	1,3	0,4	0,6	38,8	11,9	4,4
Loger gratuitement (parents, amis)	7,8	2,3	3,5	28,4	6,9	2,3
Autre	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Principale source d'éclairage du logement						
Electricité	78,7	9,9	25,4	12,2	2,5	0,8
Lampe	4,6	12,5	10,7	52,3	14,2	5,7
Paraffine/Bois/Planche	1,7	6,8	5,6	67,6	21,9	9,3
Plaque solaire	15,1	70,9	58,3	56,6	16,3	6,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	45,5	12,9	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.8. Pauvreté, eau, source d'énergie et assainissement

Un cadre de vie sain est un droit pour tous, cela exige l'accès à l'eau, à l'hygiène et l'assainissement. Les conditions de vie des ménages s'améliorent avec un bon cadre de vie sain et le développement qui exigent l'accès à l'eau propre, droit à des toilettes basiques et des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Le développement est entravé par l'insuffisance des services d'assainissement et le manque d'accès à l'eau potable.

Le taux de pauvreté est de 63,7 % dans les ménages qui utilisent l'eau provenant des puits ouverts ou d'une source d'eau non aménagé suivi de l'eau de puits couvert provenant d'une source aménagée (60,1%) et pour l'eau de forage (42,6%). En revanche, l'incidence la plus faible a été enregistrée dans les ménages qui consomment l'eau du robinet avec 37,8 %.

Le mode d'évacuation des ordures ménagères à un lien étroit avec la pauvreté du ménage et peut-être un facteur qui influence beaucoup l'hygiène et l'assainissement. En effet, la pauvreté est plus élevée chez les ménages qui pratiquent l'enfouissement des ordures (58,7%) suivi des ménages qui évacuent les ordures dans les dépotoirs non autorisé (56,1%). Cependant, le taux de pauvreté est faible dans des ménages qui utilisent le service de ramassage autorisé, soit 28,5%.

Pour l'évacuation des eaux usées du ménage, les ménages qui déversent leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature sont les plus touchés par la pauvreté (51,0%). Par contre les taux de pauvreté les plus faibles sont observés dans les ménages qui évacuent leurs eaux usées dans les puisards (5%) et dans les égouts (21,3 %). La pauvreté selon le type de toilette montre qu'elle augmente plus dans les ménages (97,8%) qui ne disposent d'aucune toilette. En revanche, la pauvreté touche plus de deux ménages sur cinq (44,9%) utilisant des toilettes publiques et de 40,7% pour ceux des latrines. La pauvreté demeure relativement faible dans Les ménages disposant d'une toilette interne (6,4%).

Tableau 3-14 : Indices de pauvreté selon les caractéristiques du logement en 2021 (%)

Caractéristiques	Milieu résidence (%)			Indices de pauvreté		
	Urbain	Rural	Total	P0	P1	P2
Evacuation des ordures ménagères						
Dépotoir public	16,9	12,9	13,8	35,3	9,4	3,6
Ramassage	58,6	15,9	25,5	28,5	7,5	2,7
Bruler par le ménage	8,6	9,5	9,3	46,2	11,3	4,1
Enterrer par le ménage	2,2	10,3	8,5	58,7	15,2	5,6
Dépotoir sauvage	13,7	51,3	42,8	56,1	17,0	7,0
Evacuation des eaux usées du ménage						
Puisard (fosse moderne)	23,4	1,0	6,0	5,0	1,1	0,3
Egout	6,4	1,8	2,8	21,3	5,0	1,6
Trou dans la parcelle	16,1	8,2	10,0	31,6	7,5	2,6
Dans la rue/nature	54,1	89,0	81,1	51,0	14,7	5,8
Type de toilette						
W.C. interne	21,1	1,8	6,1	6,4	1,8	0,7
W.C. externe	5,2	1,5	2,3	11,9	3,7	1,5
Latrines	58,3	56,1	56,6	43,4	11,5	4,3
Fosse rudimentaire/trou ouvert	7,8	27,2	22,8	61,8	19,0	7,9
Toilettes publiques	6,6	3,1	3,9	44,9	11,1	4,0
Aucune toilette	1,1	10,4	8,3	53,4	16,6	7,3
Eau potable						
Eau du Robinet	83,4	48,1	56,0	37,8	10,7	4,2
Puits ouvert/source non aménagé	2,2	22,0	17,5	63,7	18,3	7,0
Puits couvert/source aménagé	4,6	12,7	10,9	60,1	17,2	7,0
Forage	9,3	15,5	14,1	42,6	11,3	4,3
Eau de surface	0,5	1,7	1,4	40,6	12,1	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	45,5	12,9	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.9. Pauvreté, sécurité alimentaire, chocs et stratégie de survie

De façon générale, le continent africain est menacé par l'insécurité alimentaire qui est un déterminant essentiel des conditions de vie des ménages. En effet, les ménages basculent dans un état de perte de sécurité alimentaire après avoir observé une détérioration de leur condition de vie, de l'environnement ainsi que de la récurrence des chocs de diverses formes (climatiques, économiques, sociaux). C'est dans ce contexte que des données sur la sécurité alimentaire, les chocs et les stratégies de survie des ménages ont été collectées à travers EHCVM-2, en particulier sur les préoccupations des ménages concernant les rations quotidiennes et les stratégies d'adaptation alimentaire et de survie face aux chocs. Le même contexte a été gardé que celle de 2019.

Au regard des résultats du tableau ci-dessous, le taux de pauvreté des ménages touchés par l'insécurité alimentaire passe de 48,1% à 54,8% entre 2019 et 2021, soit une hausse de 6,7%. En 2021, elle est plus élevée dans les ménages vivant dans une situation d'insécurité alimentaire (54,8 %).

Tableau 3-15: Indices de pauvreté selon la sécurité alimentaire du ménage en 2021 (%)

Sécurité alimentaire	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Pas d'insécurité alimentaire	31,8	33,2	9,6	8,6	4,0	3,3
Insécurité alimentaire	48,1	54,8	13,2	16,1	5,0	6,3
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Au regard des résultats, l'incidence de la pauvreté touche plus de la moitié des ménages (57,2%) qui ont connu le choc covariant naturel en 2021, cette incidence était de 49% en 2019. S'agissant du choc covariant économique, le taux de pauvreté des ménages est de 43,5% en 2021, par contre il était de 38,8% en 2019. De manière générale, l'incidence de la pauvreté a augmenté entre 2019 et 2021 quels que soit le type de choc, excepté le choc idio démographique. De façon particulier, cette hausse est beaucoup plus significative pour le choc covariante violence qui est passé de 45,9% à 62,6%. Néanmoins, la pauvreté est beaucoup plus élevée en 2021 (57,7%) et en 2019 (49,4%) chez les ménages qui ont connu d'autres types de chocs non définis.

Tableau 3-16: Indices de pauvreté selon les types de chocs subis par les ménages (%)

Types de chocs	Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Choc idio démographique						
Pas connu de choc	42,3	47,2	11,7	13,3	4,5	5,2
A connu de choc	41,6	40,2	12,3	11,5	4,9	4,5
Choc covariant naturel						
Pas connu de choc	36,2	35,1	10,4	9,5	4,2	3,6
A connu de choc	49,0	57,2	13,6	16,7	5,2	6,6
Choc covariant économique						
Pas connu de choc	43,0	46,7	12,2	12,6	4,8	4,7
A connu de choc	38,8	43,5	10,5	13,4	4,0	5,6
Choc idio économique						
Pas connu de choc	43,3	46,1	12,2	13,2	4,8	5,2
A connu de choc	33,5	40,3	9,4	10,2	3,5	3,9
Choc covariant violence						
Pas connu de choc	41,6	43,5	11,8	11,9	4,6	4,5
A connu de choc	45,9	62,6	12,3	21,3	4,5	9,7
Autres Chocs						
Pas connu de choc	42,1	45,4	11,8	12,8	4,6	5,0
A connu de choc	49,4	57,7	15,0	19,0	5,6	8,6
Ensemble	42,1	45,5	11,9	12,9	4,6	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Face aux chocs, les ménages adoptent plusieurs types de stratégies de survie ou reçoivent des aides venant du gouvernement ou d'ONG. Les informations sur la proportion des ménages qui ont utilisé ces différents types de stratégies de survie après un douloureux moment de chocs sont consignés dans le tableau ci-dessous. L'analyse montre qu'environ un ménage malien sur deux (47,5%) ont utilisé leurs épargnes pour faire face à n'importe quel type de chocs. Parmi ces ménages ayant subi, figurent 51,0% des plus riches et 40,7% des plus pauvres. Environ un ménage sur quatre (23,8%) ont reçu l'aide de leurs parents ou amis pour faire face aux différents chocs. Il ressort aussi de cette analyse qu'environ un ménage sur trois (31,3%) n'ont adopté aucune stratégie.

Tableau 3-17: Proportion des ménages selon les types de stratégies de survie en 2021 (%)

Stratégie	Milieu résidence		Quintile					National
	Urbain	Rural	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Utilisation de son épargne	51,2	46,8	40,7	42,3	50,2	56,7	51,1	47,5
Aide de parents ou d'amis	33,8	22,0	14,4	25,6	24,8	28,3	29,0	23,8
Aide du gouvernement/l'Etat	1,0	1,9	1,4	1,8	2,5	1,5	1,4	1,7
Aide d'organisations religieuses ou d'ONG	1,9	2,8	3,5	3,2	2,0	2,4	1,9	2,7
Marier au moins une de ses filles	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,3	0,1
Changement des habitudes de consommation (réduction du nombre de repas par jour, Réduction des quantités consommées, etc..)	1,7	3,5	2,5	4,8	3,8	2,6	2,2	3,3
Achat d'aliments moins chers	12,4	11,5	10,9	9,9	12,1	11,7	14,7	11,7
Les membres actifs occupés du ménage ont pris des emplois supplémentaires	0,5	0,8	0,0	1,0	0,2	1,5	1,2	0,7
Les membres adultes (au moins 15 ans) inactifs ou chômeurs ont pris des emplois	0,0	0,3	0,0	0,4	0,5	0,2	0,0	0,2
Les enfants de moins de 15 ans ont été amenés à travailler	0,1	0,2	0,2	0,5	0,0	0,1	0,0	0,2
Les enfants ont été déscolarisés	0,0	0,2	0,2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,2
Migration de membres du ménage	1,3	4,9	4,6	5,0	5,8	3,1	2,5	4,3
Réduction des dépenses de santé/d'éducation	0,2	0,7	0,0	1,0	0,9	0,9	0,4	0,6
Obtention d'un crédit	12,1	3,6	3,9	3,9	3,6	8,3	6,1	5,0
Vente des actifs agricoles	0,7	0,9	0,9	0,8	1,5	0,6	0,3	0,8
Vente des biens durables du ménage	0,9	0,1	0,0	0,0	0,4	0,6	0,3	0,2
Vente du stock de vivres	1,6	5,4	4,7	6,7	2,9	5,9	3,7	4,8
Pratique plus importante des activités de pêche	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2
Vente de bétail	5,1	16,5	21,1	13,0	16,3	13,6	7,2	14,7
Confiance des enfants à d'autres ménages	0,0	0,2	0,1	0,4	0,2	0,0	0,0	0,1
Engagé dans des activités spirituelles (prières, sacrifices, consultation de marabout, ...)	0,3	0,4	1,0	0,1	0,4	0,4	0,1	0,4
Pratique de la culture de contre saison	0,3	0,5	0,5	0,7	0,1	0,9	0,2	0,5
Autre stratégie (à préciser)	1,0	1,9	2,7	1,2	1,5	2,8	0,5	1,8
Aucune stratégie	25,4	32,4	46,2	29,5	28,7	22,5	24,9	31,3

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.10. Pauvreté, épargne et accès au crédit

Les résultats du tableau montrent que l'incidence de la pauvreté a connu une évolution importante selon la possession de compte bancaire, de l'épargne dans un compte et la demande de crédit à une institution financière. Ils pourraient être expliqués par les effets des crises économiques, politiques et sanitaires que le pays a connus depuis 2020. L'incidence de pauvreté est passée de 4,6 % à 43,2 % entre 2019 et 2021 chez les individus possédant un compte dans les banques classiques. La pauvreté en 2021 est beaucoup plus accentuée (44,9 %) chez les individus qui détiennent un compte mobile Banking.

Tableau 3-18: Indices de pauvreté selon la possession de compte bancaire, de l'épargne dans un compte et la demande de crédit à une institution financière (%)

Epargne et accès au crédit		Incidence de pauvreté		Profondeur		Sévérité	
		2019	2021	2019	2021	2019	2021
Possession un compte							
Banque classique	Non	37,2	6,9	10,3	1,7	4,0	0,6
	Oui	4,6	43,2	0,8	12,0	0,2	4,6
Poste	Non	35,2	12,3	9,7	1,8	3,7	0,3
	Oui	9,1	41,0	2,0	11,4	0,4	4,4
Caisse rurale d'épargne ou IMF (Institut de microfinance)	Non	35,3	22,5	9,7	6,1	3,7	2,2
	Oui	28,4	41,5	7,1	11,5	2,6	4,5
Mobile Banking	Non	36,4	24,8	10,1	6,3	3,9	2,1
	Oui	16,8	44,9	3,7	12,6	1,2	5,0
Carte prépayée	Non	35,3	6,2	9,7	0,9	3,7	0,1
	Oui	8,0	41,1	1,4	11,4	0,5	4,4
Possession d'épargne dans un compte							
Dispose d'une épargne	Oui	10,0	15,1	2,0	3,9	0,6	1,3
Ne dispose pas d'épargne	Non	17,3	26,5	4,0	6,7	1,4	2,3
Demandé un crédit à une institution financière							
A demandé un crédit	Oui	22,1	28,1	5,5	7,5	2,0	2,8
N'a pas demandé de Crédit	Non	35,5	58,8	9,8	11,4	3,8	4,4

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

3.11. Pauvreté et pandémie de la Covid-19

La pandémie de la COVID-19 n'a pas totalement eu d'impact conséquent sur les conditions de vie des ménages en 2021. Cependant, 19,0% des ménages maliens en 2021 ont au moins subi un impact dû aux pandémies dont 31,6% dans le milieu urbain contre 15,4% en milieu rural. Parmi les ménages qui ont subi cet impact, plus d'un quart de ménage (25,8%) sont pauvres.

Tableau 3-19: Proportion de ménages ayant au moins subi un impact dû au coronavirus en 2021.

Impact COVIDm ¹²	Milieu résidence			Incidence de pauvreté	Profondeur	Sévérité
	Urbain	Rural	Total			
Oui	31,6	15,4	19,0	25,8	5,9	2,0
Non	68,4	84,6	81,0	50,1	14,5	5,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	45,5	12,9	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Par rapport aux différents impacts que les ménages ont subi, la visite à un parent ou à un ami dans le pays ont énormément été réduits à cause du coronavirus. Cependant, on note que dans plus de sept ménages sur dix (77,5%) ont renoncé à une visite des parents ou amis. Parmi ces ménages 28,4% sont pauvres. La proportion des ménages ayant subi la mévente de produits de l'agriculture est seulement de 2%. L'incidence de pauvreté sévit beaucoup plus (39,6%) dans les ménages où au moins une personne a subi la mévente de produits de l'agriculture pour des raisons liées à la pandémie du coronavirus.

¹² Est-ce qu'au moins une personne ayant habité ce ménage a [...] ? 1. Eté malade de Covid 2. Réduit le temps de travail à cause du covid 3. Subi le recul de transferts de parents vivant à l'étranger du fait du covid 4. Subi le recul de transferts de parents vivant dans le pays du fait du covid 5. Subi la mévente de produits de l'agriculture du fait du covid 6. Renoncer à une visite à des parents ou amis dans le pays du fait du covid 7. Renoncer à une visite à des parents ou amis hors du pays du fait du covid 8. Renoncer à un voyage d'affaires dans le pays du fait du covid 9. Renoncer à un voyage d'affaires hors du pays du fait du covid

Tableau 3-20: : Indices de pauvreté selon les impacts dû au coronavirus en 2021

Impact COVID	Milieu résidence			Incidence de pauvreté	Profondeur	Sévérité
	Urbain	Rural	Total			
Au moins une personne ayant habité ce ménage a été malade du coronavirus	0,5	0,0	0,1	9,5	4,1	1,9
Au moins une personne ayant habité ce ménage a réduit le temps de travail à cause du coronavirus	20,5	4,8	8,3	10,6	2,0	0,6
Au moins une personne ayant habité ce ménage a subi le recul de transferts de parents vivant à l'étranger du fait du coronavirus	6,8	5,2	5,6	28,0	6,8	2,4
Au moins une personne ayant habité ce ménage a subi le recul de transferts de parents vivant dans le pays du fait du coronavirus	6,8	5,2	5,6	28,0	6,8	2,4
Au moins une personne ayant habité ce ménage a subi la mévente de produits de l'agriculture du fait du coronavirus	1,0	2,3	2,0	39,6	10,2	3,4
Au moins une personne ayant habité ce ménage a renoncé à une visite à des parents ou amis dans le pays du fait du coronavirus	84,6	73,2	77,5	28,4	5,7	1,5
Au moins une personne ayant habité ce ménage a renoncé à une visite à des parents ou amis hors du pays du fait du coronavirus	3,2	1,7	2,0	21,8	4,6	1,7
Au moins une personne ayant habité ce ménage a renoncé à un voyage d'affaires dans le pays du fait du coronavirus	2,2	1,2	1,4	26,4	5,1	1,3
Au moins une personne ayant habité ce ménage a renoncé à un voyage d'affaires hors du pays du fait du coronavirus	1,2	0,7	0,8	12,5	3,1	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	45,5	12,9	5,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

4. INEGALITES DES DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

La pauvreté, estimée à travers l'incidence, la profondeur et la sévérité s'intéresse à quelques individus particuliers à savoir la partie de la population qui est en dessous du seuil de pauvreté. L'inégalité quant à elle couvre la population tout entière. L'inégalité permet d'étudier les positions relatives qui, d'ailleurs, sont tout aussi importantes que les positions absolues. Les inégalités, lorsqu'elles sont prononcées, ont tendance à fragiliser le tissu social et à exacerber la violence. C'est-à-dire que même en l'absence de pauvreté, l'équilibre social est indispensable pour assurer une stabilité économique et surtout une politique pérenne dans une nation.

Les analyses de l'inégalité sont complémentaires à celles de la pauvreté et permettent de mieux caractériser la population. La réduction des inégalités est une priorité affirmée dans le cadre des objectifs du développement Durable (ODD) auxquels le Mali s'est engagé comme bien d'autres pays à réaliser à l'horizon 2030.

Les études ont démontré que les inégalités constituent l'une des causes majeures de la pauvreté, et de frein à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement (Mestre C et al., 2009 ; Ravalions M., 2005).

Cette section est consacrée aux inégalités liées aux dépenses de consommation des ménages maliens. Les outils statistiques utilisés sont essentiellement descriptifs notamment les ratios de dispersion, les quintiles et l'indice de Gini.

4.1. Part du premier quintile dans la dépense totale

Selon les résultats de 2021, les moins riches (part du 1^{er} quintile) représentent 8,6% des dépenses totales de consommation. Cette part du premier quintile était de 8,1% en 2019 (soit une légère augmentation de 0,5%). La proportion dans le premier quintile est plus faible que dans les autres quintiles et quelle que soit l'année. Ces résultats montrent également que le Mali a une structure fortement inégalitaire puisque le 5^{ème} quintile concentre respectivement 39,3% en 2021 et 41,5% en 2019 de la consommation totale des ménages. Ce qui montre une forte domination des 5^{ème} quintiles dans les dépenses totales de consommation des ménages. En d'autres termes, les 20% les plus riches représentent respectivement 39,3% et 41,5% des dépenses totales de consommation, quelle que soit la période, tandis que les 80% restants de la population représentent respectivement 60,6% et 58,5% des dépenses de consommation.

Tableau 4-1: Distribution de la consommation totale selon les quintiles en 2021

Quintiles	Consommation totale du quintile (en milliard de F CFA)	Part (%) de la consommation du quintile	Consommation totale du quintile (en milliard de F CFA)	Part (%) de la consommation du quintile
	2019		2021	
1 ^{er} quintile	603	8,1	651	8,6
2 ^{ème} quintile	894	12,0	971	12,8
3 ^{ème} quintile	1 194	16,0	1 266	16,7
4 ^{ème} quintile	1 672	22,4	1 699	22,5
5 ^{ème} quintile	3 091	41,5	2 975	39,3
Ensemble	7 453	100,0	7 561	100,0

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

4.2. Ratio de dispersion des déciles

L'analyse de la structure des dépenses par quintile montre bien l'ampleur des inégalités liées aux dépenses de consommation totale des ménages. Cependant, cette analyse peut être affinée en décomposant les quintiles de l'indice de bonheur à un niveau plus granulaire. La dispersion des déciles devient plus apparente. En

regardant ce résultat dans un tableau, il semble soutenir la structure inégale de la consommation moyenne par tête dans les ménages. En fait, seul le dernier décile (10^{ème} décile), les 10% les plus riches de la population, représente 16,7% des dépenses totales de consommation des ménages.

La structure inégale des dépenses de consommation totale des ménages est également soulignée par le ratio de dispersion des déciles, qui indique que les 10% les plus riches (10^e décile) surpassent en moyenne d'environ 3 fois les 10% les plus pauvres (1^e décile).

Tableau 4-2 : Déciles des dépenses de consommation totale des ménages en 2021

Déciles	Consommation totale du décile (en milliard de F CFA)	Part (%) de la consommation du décile	Consommation moyenne par tête du décile en FCFA	Ratio de dispersion des déciles
1er Décile	435	5,8	193 580	2,8
2ème Décile	523	6,9	221 562	2,5
3ème Décile	580	7,7	257 077	2,1
4ème Décile	606	8,0	272 871	2,0
5ème Décile	645	8,5	300 280	1,8
6ème Décile	758	10,0	320 474	1,7
7ème Décile	841	11,1	339 549	1,6
8ème Décile	890	11,8	394 544	1,4
9ème Décile	1 021	13,5	436 047	1,3
10ème Décile	1 263	16,7	547 662	1,0
Ensemble	7 561	100,0	353 273	

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

4.3. Indice de GINI des dépenses de consommation, Courbe de Lorenz

L'indice d'inégalité de Gini est un score compris entre 0 et 1, avec une égalité parfaite de 0 et une inégalité extrême de 1.

L'indice de concentration de Gini fournit une mesure numérique de l'inégalité. Il est estimé à 0,31 en 2021. En 2019, cet indice était de 0,33 (légère baisse de 0,02). C'est d'autant plus vrai que la mesure du bien être considérée ici est les dépenses de consommation. De toute évidence, l'indice Gini est beaucoup plus élevé lorsqu'il est calculé à partir du revenu du ménage. Cependant, il existe des différences selon la région, le lieu de résidence et l'année. Les milieux urbains enregistrent des inégalités plus répandues que celui du milieu rural. Cet indice est passé 0,33% à 0,31% entre 2019 et 2021. Tandis que l'indice rural a peu évolué entre 2019 et 2021, passant de 0,29% à 0,27%.

Les résultats du tableau montrent que contrairement en 2019, les ménages dirigés par les hommes ont un indice de Gini plus élevé (0,33 contre 0,31) que ceux gérés par les femmes (0,34 contre 0,30). L'analyse spatiale régionale de l'indice de Gini révèle que dans toutes les régions, exceptées celles de Mopti (0,34) et de Tombouctou (0,32) où l'indice de Gini en 2021 est supérieur au niveau national (0,31).

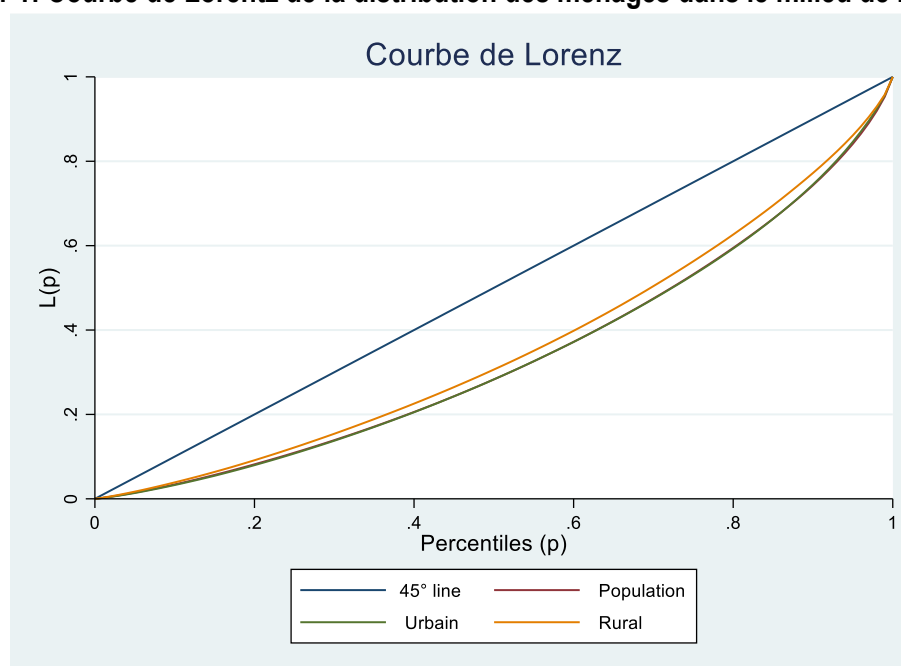
Tableau 4-3: Indice d'inégalité de Gini selon les régions

Région	Indice de Gini	Intervalle de confiance à 95%		Indice de Gini	Intervalle de confiance à 95%	
		Inférieur	Supérieur		Inférieur	Supérieur
	2019			2021		
Kayes	0,31	0,29	0,32	0,29	0,27	0,31
Koulikoro	0,33	0,32	0,35	0,30	0,29	0,32
Sikasso	0,31	0,30	0,33	0,27	0,26	0,29
Ségou	0,32	0,30	0,33	0,28	0,26	0,29
Mopti	0,33	0,31	0,34	0,34	0,32	0,36
Tombouctou	0,29	0,27	0,31	0,32	0,30	0,34
Gao	0,29	0,28	0,31	0,26	0,25	0,28
Kidal	0,28	0,25	0,30	0,17	0,15	0,19
Bamako	0,31	0,29	0,32	0,30	0,29	0,32
Milieu						
Urbain	0,33	0,32	0,34	0,31	0,30	0,31
Rural	0,29	0,28	0,30	0,27	0,26	0,28
Sexe						
Masculin	0,33	0,33	0,34	0,31	0,30	0,31
Féminin	0,34	0,32	0,36	0,30	0,28	0,31
Ensemble	0,33	0,33	0,34	0,31	0,30	0,31

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Les résultats observés avec l'indice de GINI se confirme avec la courbe de Lorentz pour le milieu de résidence. On note une inégalité entre les ménages vivant dans le milieu urbain que rural. En effet, l'inégalité touche plus les ménages dans le milieu urbain que rural.

Figure 4-1: Courbe de Lorentz de la distribution des ménages dans le milieu de résidence



Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

Nb : (P) =Part cumulative de la population et L(p) =Part cumulative des dépenses

5. PAUVRETE SUBJECTIVE

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui peut être mesurée par diverses approches dont les plus courantes sont les méthodes monétaires qui pour l'essentiel tentent d'identifier le statut de pauvreté d'un ménage à partir de son revenu, sa consommation ou ses dépenses. De plus en plus, des méthodes non monétaires sont développées au nombre desquelles l'on peut citer l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). En plus de ces méthodes, une approche subjective de mesure de la pauvreté, basée sur la perception que les ménages ont sur leurs conditions de vie, est aussi utilisée.

L'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) comporte un module traitant de ce volet. Il est constitué d'une série de questions permettant de recueillir l'appréciation des ménages sur divers aspects de leurs conditions de vie, notamment leur revenu, leur situation de bien-être par rapport à leur voisinage proche.

Le présent chapitre présente les principaux résultats de ce module. Il aborde la perception des ménages sur leur niveau de vie par rapport à leur revenu et leur voisinage, leur statut de pauvreté et les causes de la pauvreté et traite du ressenti des ménages en termes de pauvreté. Il s'agit ainsi de recueillir le classement que se fait le ménage relativement à sa situation de pauvreté.

L'EHCVM a mesuré la perception des ménages sur leur niveau de vie en référence à leur revenu. Les résultats consignés dans le Tableau ci-dessous indiquent qu'en général, les ménages n'ont pas une bonne appréciation de leur niveau de vie par rapport à leur revenu. En effet, un ménage sur dix a un jugement peu « négatif » sur leurs conditions de vie dont 10,1% estiment vivre difficilement compte tenu du revenu dont ils disposent. Environ, seulement 2% estiment bien vivre avec le revenu qu'ils possèdent.

Il ressort des résultats de l'enquête qu'un peu plus de la moitié (56,2%) des ménages se considèrent comme pauvres, tandis que 10,1% s'estiment très pauvres en 2021. Cette perception est plus généralisée parmi les ménages de la zone rurale et ceux monétairement pauvres. En effet, au moins trois ménages sur cinq se classent comme pauvres ou très pauvres.

Quel que soit le milieu de résidence, plus de la moitié des ménages considèrent qu'ils vivent passablement (pauvre) sur la base de leur opinion sur leur revenu. Environ 12% des ménages ruraux estiment vivre difficilement (très pauvre) tandis que la même perception est mesurée pour 4,8% des ménages des milieux urbains.

Par ailleurs, plus le ménage est pauvre, plus il a une appréciation critique de son niveau de vie par rapport à son revenu. Ainsi, 77,8% des ménages les plus pauvres s'estiment vivre soit difficilement (22,0%) soit passablement (55,8%), tandis que cette proportion varie de 65,4% pour le quatrième quintile (dont 60,5% vivent passablement) à 44,2% pour celui le plus riche (dont 40,5% estiment vivre passablement).

Il convient de noter que près du quart des ménages pauvres (33,4%) estiment vivre convenablement (riche et moyen) avec le revenu qu'ils ont. Alors que dans le même temps, 3,7% des plus riches jugent insuffisants leur revenu.

Ce dispositif a saisi l'appréciation des conditions de vie des ménages par rapport à leurs voisins à travers la question « Comment vivez-vous par rapport à vos voisins dans la localité ? ».

Il ressort des résultats qu'en 2021/2022, seul un cinquième (21,3%) des ménages soutient vivre un peu ou nettement mieux que ses voisins. Ce sentiment est moins partagé en milieu rural (19,1%) qu'en zone urbaine (28,7%), aussi bien chez les plus pauvres (9,2%) que les plus riches (35,8%).

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence et le statut de bien-être, un peu plus de la moitié (52,8%) des ménages pensent avoir des conditions de vie similaires à celles de leurs voisins.

En revanche, il convient de noter qu'une proportion non négligeable de ménages a le sentiment de vivre dans des conditions moindres que leurs voisins de la même localité. En effet, 22,3% des ménages au niveau national sont dans cette situation. Cette proportion varie selon le milieu de résidence avec 21,9% au niveau des milieux urbains et 22,5% en milieu rural. Elle diminue avec les quintiles de bien-être et passe de 13,8% chez les plus riches à 26,7% chez les plus pauvres.

Tableau 5-1: Perceptions de la pauvreté et causes de la pauvreté (en %)

Perceptions	Milieu		Quintile					National
	Urbain	Rural	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Pensez-vous que le Mali est un pays pauvre ?								
Oui	51,8	64,1	62,6	64,6	62,0	62,3	55,1	61,3
Non	45,9	35,0	36,5	34,8	35,8	36,4	43,9	37,5
Ne sait pas	2,4	0,9	0,9	0,6	2,2	1,3	1,0	1,2
Comment vivez-vous par rapport à vos voisins dans la localité ?								
Nettement mieux	2,2	5,0	2,1	5,0	4,1	6,0	4,4	4,3
Un peu mieux	26,6	14,2	7,1	13,6	13,5	19,3	31,4	17,0
Pareillement	42,7	55,7	61,5	54,5	51,8	51,0	45,0	52,8
Moins bien	21,9	22,5	26,7	25,1	26,5	19,6	13,8	22,3
Ne sait pas	6,8	2,7	2,7	1,9	4,2	4,0	5,5	3,6
Comment vivez-vous par rapport aux gens de la capitale ?								
Nettement mieux	3,9	4,1	2,7	3,3	2,7	5,4	6,6	4,1
Un peu mieux	14,6	8,2	5,8	5,7	8,5	10,0	17,2	9,2
Pareillement	24,5	9,6	3,0	10,6	8,7	14,6	25,5	12,1
Moins bien	51,4	69,9	78,4	71,8	70,7	65,7	44,4	66,9
Ne sait pas	5,6	8,2	10,1	8,6	9,3	4,3	6,3	7,8
Sur une échelle de bien-être allant de très pauvre à riche, comment le classeriez-vous votre ménage								
Riche	1,1	1,0	0,3	0,9	1,1	1,0	1,7	1,0
Moyen	42,7	29,4	21,9	24,2	29,3	33,1	53,4	32,4
Pauvre	51,1	57,8	55,8	64,3	60,1	60,5	40,5	56,2
Très pauvre	4,8	11,6	22,0	10,6	9,2	4,9	3,7	10,1
Ne sait pas	0,4	0,3	0,0	0,0	0,3	0,5	0,8	0,3

Source : EHCVM, 2021-2022 INSTAT

6. CORRELATS OU DETERMINANTS DE LA PAUVRETE MONETAIRE

Dans les points précédents, nous avons décrit les liens entre les indices de pauvreté et les variables sociodémographiques, socioéconomiques, les variables liées à l'éducation, à la santé, les caractéristiques du ménage et de l'habitat, les dispositions d'un compte bancaire, l'impact de la covid-19 sur les ménages et la sécurité alimentaire. Cependant, les analyses effectuées ont permis d'établir le profil de pauvreté. Le but de cette section est de mettre en évidence les variables expliquant le mieux la pauvreté monétaire et subjective des ménages.

Dans un premier temps, il a été jugé nécessaire d'identifier les déterminants de la pauvreté afin de convenir sur le choix des modèles économétriques adéquats. Les résultats issus de ces analyses permettront de dégager une explication aux résultats obtenus à travers des modèles de conformité qui seront adaptés aux causalités afin de mieux observer le consortium entre les variables explicatives et les variables expliquées. Eu égard à la catégorie des données utilisables, on attribue une analyse au niveau du ménage des déterminants à la fois de la pauvreté monétaire (celle mesurée par la consommation ou le revenu) et de la pauvreté subjective (celle déclarée par le ménage). L'assemblage des déterminants de la pauvreté monétaires et de ceux de la pauvreté subjective est importante. Afin d'assurer une bonne appropriation des programmes de lutte contre la pauvreté, les décideurs doivent tenir compte de ces deux dimensions de la pauvreté.

Le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté

De façon classique, tout rapport sur la pauvreté insiste sur la valeur que prennent certaines mesures de pauvreté (FGT, Watts, etc.) et d'inégalité (Gini, Theil, etc.) selon différentes caractéristiques de la population étudiée. Les caractéristiques les plus pertinentes pour établir un profil de pauvreté sont : la région, le milieu de résidence, certaines caractéristiques du chef de ménage (le sexe, le statut d'handicap, le niveau d'instruction, la branche d'activité, etc.) les caractéristiques du ménage (taille du ménage, les transferts monétaires, la sécurité alimentaire, etc.) du logement. Cette méthode quoi que très utile, présente des limites évidentes lorsqu'il s'agit de distinguer les leviers sur lesquelles les décideurs devront agir pour lutter efficacement contre la pauvreté. Le problème avec un profil de pauvreté est que, tandis qu'il fournit l'information sur qui sont les pauvres, il ne peut pas être employé pour évaluer avec précision les déterminants de la pauvreté. Par exemple, le fait que les ménages dans certaines zones d'habitation présentent une probabilité de pauvreté inférieure aux ménages d'autres zones peut ne rien avoir à faire avec les caractéristiques des zones d'habitation des ménages. Les différences dans des taux de pauvreté entre les zones d'habitation peuvent être dues aux différences dans les caractéristiques des ménages vivant dans les diverses zones, plutôt qu'aux différences dans les caractéristiques des zones d'habitation elles-mêmes.

Pour faire apparaître les déterminants de la pauvreté et l'impact de variations diverses sur la probabilité d'être pauvre, les régressions sont nécessaires. Dans cette étude, nous alimentons les résultats de telles régressions à travers l'utilisation des régressions qui permettent d'évaluer de façon efficace l'impact des diverses caractéristiques sur la probabilité d'être pauvre. Dans la littérature, la tendance a longtemps consisté à utiliser les modèles des variables qualitatives (probit et logit) pour étudier tant la pauvreté monétaire que la pauvreté subjective. Mais, ces régressions induisent une perte de l'information disponible, notamment pour ce qui est de la pauvreté monétaire. Elles supposent en effet que l'on n'observe pas la consommation par tête du ménage (qui est une variable continue). L'application de ces régressions abstraites sous-entend que la seule information disponible c'est : le ménage est pauvre ou est non pauvre. Il y a trois problèmes avec ces régressions. Premièrement, l'analyse détruit l'information appropriée (la distribution de la consommation par tête).

Deuxièmement, les coefficients de régression sont plus susceptibles d'être biaisés avec des régressions catégoriques qu'avec des régressions linéaires. Troisièmement, lorsque les régressions catégoriques sont employées, il est impossible de prévoir le changement dans la probabilité d'être pauvres suivant un changement de la ligne de pauvreté.

Pour comprendre les déterminants de la pauvreté, nous utilisons ici la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) qui a l'avantage d'être robuste aux trois lacunes évoquées précédemment. S'agissant de la pauvreté monétaire, on utilise un modèle de régression linéaire dont la variable dépendante est le logarithme de la consommation par tête divisée par la ligne de pauvreté.

Pour éviter des biais d'hétérogénéité, des régressions séparées ont été estimées pour le niveau national et pour chacun des milieux de résidence du Mali que sont le milieu urbain et rural. Les variables explicatives retenues sont : (a) la taille du ménage et sa composition (nombre de personnes), les tranches d'âge et le sexe du chef de ménage, le statut d'handicap ; (b) le niveau d'instruction du chef de ménage, la branche d'activité du chef de ménage et le secteur institutionnel auquel il travaille ; (c) la principale source d'électricité et d'eau de boisson du ménage, les transferts monétaires du ménage, la disposition d'un compte bancaire pour les membres du ménage ; (d) la région de résidence selon les régions géographiques du Mali et le district de Bamako ; (e) l'impact de la COVID 19 sur le ménage ; (f) la sécurité alimentaire du ménage.

Pour admettre la pauvreté subjective, l'utilisation des modèles de variables qualitatives s'impose. En effet, l'information sur la pauvreté subjective est codée sur une échelle entre 1 et 5 (4 correspondants à un ménage qui se sent le plus pauvre). Deux démarches complémentaires sont alors utilisées pour, d'une part, comprendre les déterminants de la pauvreté subjective, et d'autre part, comparer la pauvreté subjective et la pauvreté monétaire. Dans un premier temps, un modèle probit ordonné est appliqué à la position qu'un ménage se donne sur l'échelle de niveau de vie (variable indépendante). Dans un second temps le modèle probit est utilisé afin de rendre comparable les déterminants de la pauvreté monétaire et ceux de la pauvreté subjective. Comme variable indépendante ici, une variable dichotomique est créée pour chaque cas. Pour la pauvreté monétaire, la variable dichotomique correspond au statut de pauvreté du ménage. Pour la pauvreté subjective, une similitude existe entre celle citée et la pauvreté monétaire. Ainsi, un ménage se sent pauvre lorsque son échelle de niveau de vie est supérieure ou égale à 6. Les variables explicatives sont les mêmes que celles utilisées pour les MCO.

6.1. Le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté par milieu de résidence

La zone d'enquête ou géographique identifiée à travers la variable région a un lien significatif avec l'état de pauvreté monétaire au seuil de 1% et pour la région de Gao au seuil de 5%. S'agissant de la pauvreté subjective, nous constatons aussi une significativité étroite avec la ligne de pauvreté au seuil de 1% pour les régions de Koulikoro, Tombouctou, Kidal et Bamako exceptées les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et de Gao. En effet, les consommations par tête ont diminué pour les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako par rapport à la région de Kayes.

En milieu urbain et rural, ce sont les mêmes régions qui ont connu une dégradation de leurs conditions de vie comparativement à la première région (Kayes) du Mali. En retour, dans le milieu urbain, les ménages des régions de Koulikoro, de Sikasso et le district de Bamako qui ont été classés pauvres ont estimé que leurs niveaux de vie se sont améliorés exceptés ceux des régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal. La même tendance est observée dans toutes les régions sauf pour les régions de Ségou et de Mopti qui ne sont pas significativement

corrélées à la pauvreté monétaire. Sur le dessein subjectif, au niveau national, les ménages résidant dans les régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal ont déclaré qu'il y a eu une amélioration de leurs conditions de vie comparativement à la région de référence (Kayes). Contrairement aux régions citées, on note que les ménages de la région de Koulikoro ont eu le sentiment d'une détérioration de leurs conditions de vie.

Quel que soit le milieu de résidence, les régions de Koulikoro, de Ségou et de Mopti se présentent donc comme les régions dont les habitants ont une plus faible propension à être pauvres. Un constat majeur c'est que les ménages du district de Bamako se considère largement moins pauvres qu'ils ne le sont. Dans une telle zone, pour inciter les populations à participer à l'effort de développement, une attention particulière devra être accordée à la prise de conscience des difficultés existantes.

Les résultats suggèrent que toutes choses étant égales par ailleurs, les ménages dirigés par les femmes ont des niveaux de consommation plus bas et une probabilité plus élevée d'être pauvres. Dans l'ensemble, un ménage dont le chef est une femme a une consommation 5,82% plus bas par rapport à un ménage dirigé par un homme. Contrairement au résultat du profil de pauvreté, les ménages dirigés par une femme en milieu urbain ont une consommation de 2,38% plus bas et une probabilité plus élevée d'être pauvre que ceux dirigés par un homme. Dans les campagnes, un ménage dirigé par une femme a une probabilité de 22,8% plus élevée d'être pauvre qu'à son homologue masculin. Sur le plan de la pauvreté subjective, on observe au niveau national que les femmes chefs de ménages ont une probabilité de 8,29% moins élevée de se sentir pauvre que ceux dirigés par les hommes.

L'âge du chef de ménage n'apparaît pas comme une variable déterminante du niveau de vie du ménage. Cependant, on note que la consommation par tête augmente au fur et à mesure que l'âge croît selon les résultats du profil de pauvreté. En effet, au fur et à mesure que l'âge des chefs de ménages augmente, ils ont des niveaux de consommation plus élevés et une probabilité moins élevée d'être pauvre que ceux qui sont jeunes (15 à 24 ans). L'analyse de la pauvreté subjective indique qu'au niveau national et en milieu rural, les chefs de ménages quel que soit leur âge pensent que leurs conditions de vie se sont détériorées exceptés ceux du milieu urbain ou les CM se sentent moins pauvres.

A la différence des attentes, la consommation a connu une hausse de 6,52% chez les chefs de ménage vivant avec un handicap majeur et une probabilité moins élevée d'être pauvre par rapport aux CM ne présentant d'aucun handicap. Ces résultats pourraient s'expliquer d'une part par l'amélioration des conditions de vie des personnes infirmes obtenues à travers des actions de lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale et d'autre part par la solidarité appuyée par les acteurs sociaux pour venir en aide aux personnes vulnérables. Cependant, le constat révèle que les CM infirmes estiment que leurs conditions de vie n'ont pas connu d'amélioration comparativement aux CM qui ne manifestent aucun handicap.

Par rapport à l'éducation, un ménage dont le chef a le niveau primaire a une consommation 3,97% plus élevée par rapport à celle d'un ménage dont le chef n'a aucune éducation. L'impact de l'éducation secondaire et supérieure sont plus importants (12,3% pour le secondaire, 29,6% pour le supérieur). Au niveau de la pauvreté subjective aussi, plus on est instruit moins on se sent pauvre. Selon le milieu de résidence, les chefs de ménage avec un niveau d'instruction supérieur vivant dans les campagnes présentent un niveau de consommation plus élevé que ceux non instruits. Les parts de consommation augmentent de 29,5% pour un ménage dont le CM à un niveau secondaire et de 67,1% pour un ménage dont le CM à un niveau supérieur comparativement à un CM sans niveau d'instruction. En milieu urbain, cette augmentation est de 2,91% pour le primaire, 12,7% pour le secondaire et 28,6% pour le supérieur. Les résultats de cette régression corroborent avec l'analyse de la pauvreté indiquée dans la partie précédente.

La taille du ménage est un facteur important de l'état de la pauvreté. Cependant, une significativité au seuil de 1% est observée entre la pauvreté monétaire et la taille du ménage. En effet, la pauvreté croît avec le nombre de personnes du ménage et plus cette taille augmente plus la probabilité des ménages d'être pauvres devient élevée. Au vu de l'analyse de la régression, on note que dans les ménages composés de trois à quatre personnes, la consommation par tête baisse de 53,5% par rapport aux ménages d'une à deux personnes. Cette baisse de la consommation est remarquée au fur et à mesure que la taille du ménage devient grande par rapport aux ménages de petite taille. En outre, quand un individu s'ajoute au ménage, on observe une diminution de la part de la consommation par tête pour les ménages constitués de 3 à 4 personnes avec respectivement 55,9% en milieu urbain et 49,4% en milieu rural. Ces résultats corroborent avec l'affirmation qui stipule que « La consommation par tête diminue avec la taille du ménage. Les estimations suggèrent que les ménages avec un nombre plus grand ont des niveaux de consommation par tête plus bas et corrélativement une probabilité plus élevée d'être pauvres ». Sous l'angle subjectif, de façon générale, la composition du ménage n'a aucune emprise sur la propension de se sentir pauvre.

Le lien entre la pauvreté et l'activité économique a été toujours au cœur des analyses des déterminants de la pauvreté. Une corrélation significative au seuil de 1% est observée entre la branche d'activité et la pauvreté monétaire. Au regard de cette régression, ces résultats indiquent que la part de consommation augmente de 6,53% chez les chefs de ménage qui exercent dans la branche secondaire et 5,79% pour le tertiaire par rapport à la modalité de référence qui est la branche primaire. En revanche, l'agriculture qui fait occuper plus de chefs de ménage à la probabilité la plus élevée pour qu'ils deviennent pauvres par rapport aux chefs de ménage qui travaillent dans la branche secondaire et tertiaire avec des parts de consommation par tête de 5,49% pour le milieu urbain et 8,30% pour le rural comparativement aux chefs de ménage exerçant dans la branche primaire. Ces résultats viennent soutenir la thèse que « L'agriculture, occupant plus de 80,0% de la population malienne, devrait permettre à cette dernière de s'épanouir avec une véritable politique de prix rémunérateur aux paysans. Sa modernisation permettrait d'améliorer les rendements, la productivité et ainsi lutter contre l'insécurité alimentaire ». L'examen de la pauvreté subjective révèle que la branche d'activité n'a aucun impact sur la probabilité de se sentir pauvre.

En ce qui concerne les transferts monétaires, le premier aspect marquant est que la migration est un facteur qui favorise l'envoi de l'argent aux ménages. De ce fait, il est important de souligner que cette contribution fait augmenter les parts de consommation de ces ménages et par ricochet aide à accroître les conditions de vie des ménages. En effet, cette part de consommation par tête augmente de 5,61% pour les ménages ayant reçu ces transferts d'argent de la part des migrants par rapport à ceux n'ayant pas reçu quel que soit le milieu de résidence. Cependant, les ménages bénéficiaires de ces avoirs financiers se sentent pauvres.

Le secteur d'activité du chef de ménage a également un impact majeur sur la consommation par tête et la probabilité de se sentir pauvre. La modalité de référence est l'administration publique ou les collectivités. Il apparaît que, quel que soit le milieu de résidence, les chefs de ménage dont le principal secteur d'activité est le privé ou les ONG et le ménage comme employeur, ont un niveau de vie supérieur ou égal à celui des autres. En effet, le fait que le chef de ménage exerce dans un établissement privé ou dans des ONG baisse la part de la consommation par tête des ménages. La même dynamique est observée dans les milieux (urbain et rural).

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, il convient de noter que ce déterminant favorise l'activité économique. Il offre à certains ménages la chance de réaliser des activités qui génèrent des ressources.

Au vu de ces résultats, une significativité au seuil de 1% est observée entre l'accès à l'électricité et la pauvreté monétaire. La consommation par tête augmente de 15,9% dans les ménages qui ont accès à l'électricité par rapport à ceux n'ayant pas accès. Le milieu de résidence indique que les parts des consommations par tête ont augmenté de 25,4% dans les villes urbaines et de 11,3% en milieu rural. Les mêmes tendances sont observées sur le plan subjectif où les ménages ayant à l'électricité ont affirmé que leurs conditions de vie s'améliorent quel que soit le milieu de résidence.

La source d'eau permet d'apprécier la qualité de l'eau que les ménages utilisent principalement pour la boisson. Cela passe par l'appréciation des sources d'eau utilisées sachant la forte dépendance entre la qualité de l'eau et la source de provenance. Etant donné qu'une mauvaise qualité de l'eau constitue un réel problème de santé parce que favorisant le développement de plusieurs maladies (diarrhée, choléra, etc.). Les ménages qui utilisent l'eau provenant d'une source d'eau améliorée ont une consommation de 1,41% plus élevée que les ménages qui ont accès à l'eau tirant d'une source d'eau non améliorée. Les résultats montrent que quel que soit le milieu de résidence, les dépenses par tête des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable diminuent comparativement à la modalité de référence. L'analyse de la pauvreté subjective fait ressortir que peu importe le milieu de résidence, les ménages qui n'utilisent pas l'eau d'une source non améliorée estiment que leurs consommations augmentent.

La possession de compte bancaire est essentielle pour le développement économique d'un pays et par conséquent la lutte contre la pauvreté de la population. Contrairement à la possession de compte bancaire où ce sont essentiellement des personnes non pauvres qui en disposent, même les pauvres en possèdent. Cependant, une significativité au seuil de 1% est marquée entre la disposition d'un compte bancaire pour au moins un membre du ménage et la pauvreté monétaire. En effet, dans les ménages où une personne possède un compte bancaire accroît la consommation du ménage de 12%. L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir que dans les ménages urbains où au moins une personne possède un compte bancaire ont des dépenses de consommation supérieures (17,2%) à celle vivant en milieu rural (8,71%). Sur le plan subjectif, dans l'ensemble et en milieu urbain, on note une augmentation des parts de consommation des ménages où au moins une personne dispose d'un compte bancaire comparativement à ceux qui n'en possèdent pas.

L'impact de la pandémie de la COVID-19 a été ressentie par tout dans le monde et plus spécifiquement dans les pays en voie de développement où certains ménages reçoivent de l'argent des migrants. Son impact a été également remarqué dans les échanges commerciaux entre les pays à travers des mesures restrictives sur le cordon douanier. Les résultats de cette régression, on constate une forte corrélation entre l'impact de la COVID-19 et la pauvreté monétaire (significative au seuil de 1%). La consommation par tête diminue avec l'impact de la COVID-19 de 19,3%. Cette baisse est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 21,1% et 15,6%. Sur le plan de la pauvreté subjective, l'impact de la COVID-19 sur les ménages n'a aucune emprise sur la probabilité de se sentir pauvre.

La sécurité alimentaire a toujours été une préoccupation politique permanente au Mali. Elle se définit comme la capacité des particuliers et des ménages à satisfaire, à tout moment, leurs besoins alimentaires de base grâce à la production familiale, au marché national et aux importations. L'analyse de la sécurité alimentaire des ménages est déterminante dans l'analyse globale des conditions de vie des ménages et de la pauvreté monétaire. En effet, dans un contexte de détérioration continue des conditions de vie, de l'environnement ainsi que la récurrence des crises de différents types (climatiques, économiques, sociales) des besoins supplémentaires en termes d'obtention d'information fiable sur l'évolution des conditions de vie des catégories

de population les plus vulnérables s'imposent. C'est dans ce cadre que des données sur la sécurité alimentaire des ménages ont été collectées à travers l'enquête EHCVM 2021 et principalement la fréquence des repas journaliers ainsi que les stratégies d'adaptations alimentaires. Selon les données de la régression, la sécurité alimentaire et la pauvreté monétaire sont significatives au seuil de 5%. Cependant, les ménages qui ont été frappés par l'insécurité alimentaire diminuent leurs consommations de 5,36%. Cette baisse est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. Contrairement à ce qu'on s'y attendait, l'insécurité alimentaire touche plus les ménages des centres urbains par rapport aux ménages ruraux. Sous l'angle de la dimension subjective, on remarque que les dépenses de consommation des ménages secoués par l'insécurité alimentaire baissent de façon drastique. Cette tendance est similaire quel que soit le milieu de résidence et touche plus les ménages urbains qui se sentent plus pauvres face à l'insécurité alimentaire comparativement aux ménages ruraux et à la modalité de référence.

La consommation par tête est une fonction croissante du niveau de richesse, plus le niveau de vie augmente plus la consommation par tête augmente. On observe une significativité de 1% pour les trois derniers quintiles, le coefficient du deuxième quintile n'est pas différent de zéro. La consommation par tête croît de 12,9% pour le troisième quintile de richesse, 26,2% pour le quatrième et 47,5% pour le cinquième quintile comparé au premier quintile. Les individus ayant un niveau de vie élevé ont 0,229 fois plus de chance de ne pas être pauvre comparé à ceux dont ayant un niveau de vie faible, ce chiffre est de 0,479 pour le quatrième quintile de richesse.

Tableau 6-1: Corrélat ou déterminants de la pauvreté par milieu de résidence, 2021

	Pauvreté monétaire						Pauvreté subjective		
	MCO : $\ln(y_i/z)$			Probit (est pauvre)			Probit (se sent pauvre)		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Région	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Kayes	-0.106***	-0.125***	-0.110***	0.312***	0.403**	0.340***	-0.218***	-0.154	-0.238**
Koulikoro	-0.116***	-0.104***	-0.100***	0.292***	0.377**	0.208**	-0.0114	-0.0833	0.00796
Sikasso	-0.138***	-0.0937**	-0.159***	0.349***	0.203	0.390***	-0.0769	-0.142	-0.0734
Ségou	-0.179***	0.0272	-0.316***	0.564***	0.0364	0.839***	-0.0674	-0.174	-0.0113
Mopti	0.198***	0.347***	0.0860***	-0.489***	-0.815***	-0.316***	0.285***	-0.0307	0.440***
Tombouctou	0.0594**	0.158***	-0.0321	-0.176*	-0.474**	0.0553	0.224**	0.357**	0.0903
Gao	0.234***	0.433***	0.0797**	-1.226***	-1.543***	-1.102***	1.131***	0.932***	1.322***
Kidal	-0.285***	-0.209***		1.058***	0.876***		-0.249***	-0.344***	
Bamako									
Tranche d'âge du CM									
15 à 24 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
25 à 34 ans	0.112**	0.218**	0.0526	-0.117	-0.682*	0.112	-0.114	0.0942	-0.287
35 à 54 ans	0.145***	0.252***	0.0913	-0.178	-0.699*	0.0129	-0.0599	0.139	-0.238
55 à 62 ans	0.199***	0.317***	0.132*	-0.308	-0.992**	-0.0329	-0.0929	0.220	-0.361
63 ans et plus	0.206***	0.317***	0.149**	-0.390	-0.934**	-0.196	-0.0576	0.333	-0.339
Sexe									
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	-0.0582***	-0.0238	-0.0954***	0.228***	0.0403	0.379***	-0.0829	-0.0836	-0.108
Handicap majeur du CM									
Non	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Oui	0.0652*	0.115**	0.0333	-0.113	-0.167	-0.104	-0.0133	-0.133	0.0854
Niveau d'éducation du CM									
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	0.0397***	0.0291	0.0552***	-0.115*	-0.0131	-0.203***	0.0974*	0.145*	0.0465
Secondaire	0.123***	0.127***	0.152***	-0.647***	-0.597***	-0.872***	0.295***	0.349***	0.0377
Supérieur	0.296***	0.286***	0.353***	-0.817***	-0.827***	-0.789	0.671***	0.655***	0.515*
Taille du ménage									
1 à 2 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 4 personnes	-0.535***	-0.559***	-0.494***	1.045***	1.001**	1.165***	0.0902	-0.0321	0.218
5 à 6 personnes	-0.759***	-0.791***	-0.720***	1.566***	1.473***	1.751***	0.0125	-0.0942	0.141

	Pauvreté monétaire						Pauvreté subjective		
	MCO : ln(yi/z)			Probit (est pauvre)			Probit (se sent pauvre)		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
7 à 8 personnes	-0.924***	-0.913***	-0.931***	2.053***	1.848***	2.321***	0.159	0.0507	0.294*
9 personnes et plus	-1.094***	-1.088***	-1.104***	2.445***	2.245***	2.758***	0.248**	0.165	0.368**
Branche d'activité									
Primaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire	0.0653***	0.0549*	0.0830***	-0.127*	-0.0263	-0.284**	-0.172**	0.0503	-0.233**
Tertiaire	0.0579***	0.0538*	0.0751***	-0.137**	-0.0653	-0.237***	-0.0695	0.128	-0.112
Transfert monétaire									
Pas de transfert reçu	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Transfert reçu	0.0561***	0.0452**	0.0633***	-0.117**	-0.135	-0.121*	0.158***	0.0872	0.238***
Secteur institutionnel									
Collectivité/Ets Publiques	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Ets privées/ONG	-0.0840***	-0.113***	0.0713	0.285*	0.475**	-0.270	-0.476***	-0.393***	-0.744***
Ménage comme employeur	-0.124**	-0.215***	0.107	0.465*	0.761**	-0.195	-0.404**	-0.578**	-0.402
Electricité									
Non accès à l'électricité	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Accès à l'électricité	0.159***	0.254***	0.113***	-0.372***	-0.567***	-0.323***	0.370***	0.531***	0.365***
Source d'eau									
Non amélioré	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Amélioré	0.0141	0.0369	0.0210	-0.0638	0.0684	-0.127*	0.212***	0.228**	0.198***
Disposition d'un compte bancaire									
Ne dispose pas	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Au moins un membre du ménage Dispose	0.120***	0.172***	0.0871***	-0.323***	-0.539***	-0.231***	0.188***	0.388***	0.0463
Impact de la COVID19									
Pas d'impact	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Impact	-0.193***	-0.211***	-0.156***	0.456***	0.520***	0.420***	-0.0134	-0.103	0.0895
Insécurité alimentaire									
Pas d'insécurité alimentaire très grave	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Insécurité alimentaire très grave	-0.0536**	-0.226***	0.0802**	0.207**	0.679***	-0.193	-0.919***	-1.086***	-0.797***
Quintile de richesse									
Q1(moins nantis)	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Q2	0.0222	-0.139**	0.0455**	-0.131*	0.193	-0.156**	-0.240***	-0.543**	-0.193***
Q3	0.129***	0.0733	0.152***	-0.352***	-0.316*	-0.416***	-0.112	-0.304*	-0.0442
Q4	0.262***	0.188***	0.336***	-0.824***	-0.762***	-1.230***	-0.0669	-0.362**	-0.0218
Q5(plus nantis)	0.475***	0.397***	0.647***	-1.471***	-1.468***		0.285***	-0.107	0.831***
Constant	0.805***	0.603***	0.724***	-1.899***	-1.157*	-1.807***	-0.607**	-0.821**	-0.350
Observations	5,028	2,203	2,825	5,028	2,203	2,781	5000	2,187	2,813
R-squared	0.520	0.502	0.480						

Source : Calcul des auteurs à partir de l'EHCVM, * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1% (*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1)

6.2. Le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté avec l'estimation des nouvelles régions

Les résultats obtenus à partir du **tableau 6.2** mettent en évidence également le lien entre la pauvreté et les nouvelles régions du Mali. D'une manière générale les ménages situés à l'intérieur du nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka) ont une amélioration de leurs conditions de vie comparativement aux ménages de Kayes contrairement aux autres régions (coefficients négatifs) ou la consommation par tête est une fonction décroissante comparé aux ménages de Kayes.

Tableau 6-2: Corrélats ou déterminants de la pauvreté avec l'estimation des nouvelles régions, 2021

Région	Pauvreté monétaire						Pauvreté subjective		
	MCO: ln(yi/z)			Probit (est pauvre): oddratio			Probit (se sent pauvre) : oddratio		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Kayes	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Koulikoro	-0.140***	-0.143***	-0.148***	1.429***	1.474*	1.464***	0.738***	0.754*	0.740**
Sikasso	-0.139***	-0.121***	-0.112***	1.402***	1.553**	1.204	1.073	0.967	1.116
Ségou	-0.161***	-0.102**	-0.190***	1.466***	1.342	1.474***	0.979	0.887	0.993
Mopti	-0.114***	0.0814*	-0.258***	1.491***	0.939	1.881***	0.963	0.821	1.055
Tombouctou	0.163***	0.322***	0.0301	0.718**	0.481***	0.865	0.867	0.934	0.788
Gao	0.00555	0.147***	-0.0905**	0.934	0.653*	1.107	1.313**	1.401*	1.151
Kidal	0.207***	0.400***	0.0562	0.316***	0.235***	0.353***	3.134***	2.463***	3.837***
Taoudéni	0.187***		0.0927**	0.556***		0.651**	3.574***		3.322***
Ménaka	0.0749*	0.0686	-0.0179	0.860	0.782	1.167	1.102	1.318	0.953
Nioro	-0.0782*	-0.0210	-0.103*	1.149	0.891	1.178	1.430**	1.292	1.480**
Kita	-0.0872**	-0.0866	-0.0859**	1.229	1.384	1.112	0.817	0.704	0.865
Dioïla	-0.116**	-0.304***	-0.0908*	1.496**	4.299***	1.319	1.048	1.146	1.038
Nara	-0.134**	-0.00362	-0.197***	1.802***	1.164	2.080***	1.006	1.713	0.770
Bougouni	-0.189***	-0.204***	-0.174***	1.549***	1.827**	1.397**	0.741**	0.551**	0.821
Koutiala	-0.113**	0.0362	-0.153***	1.400*		1.488**	1.055	0.909	1.052
San	-0.193***	-0.151**	-0.196***	1.758***	1.309	2.053***	0.731**	0.737	0.652*
Douentza	-0.338***	-0.218***	-0.412***	2.302***	1.615	2.799***	0.923	0.800	1.076
Bandiagara	-0.458***	-0.372***	-0.521***	3.585***	2.716**	4.233***	0.915	0.579	0.952
Bamako	-0.310***	-0.226***		3.041***	2.564***		0.736***	0.682***	
Tranche d'âge du CM									
15 à 24 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
25 à 34 ans	0.112**	0.215**	0.0528	0.914	0.497*	1.147	0.867	1.059	0.741
35 à 54 ans	0.141**	0.248***	0.0853	0.863	0.486*	1.040	0.914	1.114	0.777
55 à 62 ans	0.196***	0.315***	0.126*	0.754	0.358**	0.995	0.903	1.216	0.703
63 ans et plus	0.207***	0.315***	0.149**	0.683	0.375**	0.825	0.949	1.350	0.740
Sexe du CM									
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	-0.0610***	-0.0223	-0.102***	1.277***	1.053	1.508***	0.901	0.920	0.868
Handicap majeur du CM									
Non	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Oui	0.0644*	0.123**	0.0319	0.902	0.820	0.919	1.008	0.868	1.119
Niveau d'éducation du CM									
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	0.0477***	0.0315	0.0651***	0.871**	0.976	0.785***	1.117**	1.180**	1.078
Secondaire	0.131***	0.132***	0.157***	0.513***	0.531***	0.425***	1.342***	1.448***	1.045
Supérieur	0.307***	0.295***	0.374***	0.428***	0.413***	0.447*	1.964***	1.971***	1.715**
Taille du ménage									

	Pauvreté monétaire						Pauvreté subjective		
	MCO: ln(yi/z)			Probit (est pauvre): oddratio			Probit (se sent pauvre) : oddratio		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
1 à 2 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 4 personnes	-0.528***	-0.551***	-0.492***	2.882***	2.553**	3.344***	1.053	0.970	1.178
5 à 6 personnes	-0.753***	-0.787***	-0.717***	4.937***	4.278***	6.104***	0.979	0.908	1.102
7 à 8 personnes	-0.919***	-0.911***	-0.927***	8.090***	6.216***	11.00***	1.143	1.049	1.289
9 personnes et plus	-1.090***	-1.086***	-1.101***	12.02***	9.310***	17.16***	1.263*	1.177	1.410*
Branche d'activité									
Primaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire	0.0653***	0.0464	0.0782***	0.875*	0.993	0.729***	0.904	1.043	0.844
Tertiaire	0.0564***	0.0394	0.0752***	0.866**	0.967	0.771***	0.992	1.118	0.973
Transfert monétaire									
Pas de transfert reçu	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Transfert reçu	0.0608***	0.0447**	0.0716***	0.875**	0.866	0.866**	1.189***	1.096	1.295***
Secteur institutionnel									
Collectivité/Ets Publiques	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Ets privées/ONG	-0.0833***	-0.112***	0.0734	1.323*	1.592**	0.781	0.617***	0.672***	0.489***
Ménage comme employeur	-0.141***	-0.226***	0.0841	1.693**	2.181**	0.921	0.663**	0.561**	0.640
Electricité									
Non accès à l'électricité	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Accès à l'électricité	0.154***	0.234***	0.112***	0.697***	0.593***	0.727***	1.546***	1.716***	1.509***
Source d'eau									
Amélioré	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Non amélioré	0.0178	0.0412	0.0194	0.938	1.059	0.893	1.195***	1.264**	1.176**
Disposition d'un compte bancaire									
Ne dispose pas	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Au moins un membre du ménage Dispose	0.122***	0.170***	0.0873***	0.720***	0.581***	0.796***	1.185***	1.461***	1.022
Impact de la COVID19									
Pas d'impact	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Impact	-0.187***	-0.205***	-0.153***	1.561***	1.671***	1.513***	0.964	0.894	1.053
Insécurité alimentaire									
Pas d'insécurité alimentaire très grave	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Insécurité alimentaire très grave	-0.0495*	-0.242***	0.0873***	1.217*	2.051***	0.821	0.416***	0.335***	0.497***
Quintile de richesse									
Q1(moins nantis)	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Q2	0.0238	-0.126**	0.0427**	0.881*	1.171	0.858**	0.721***	0.576***	0.760***
Q3	0.120***	0.0834*	0.143***	0.717***	0.711**	0.675***	0.889*	0.738*	0.948
Q4	0.250***	0.201***	0.321***	0.451***	0.443***	0.307***	0.961	0.698**	0.988
Q5(plus nantis)	0.460***	0.401***	0.637***	0.239***	0.226***		1.344***	0.894	2.157***
Constant	0.830***	0.637***	0.754***	-2.023***	-1.181*	1.973***	-0.581**	-0.746*	-0.330
Observations	5,028	2,203	2,825	5,028	2,195	2,781	5000	2,187	2,813
R-squared	0.529	0.511	0.489						

Source : Calcul des auteurs à partir de l'EHCVM, * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1% (** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1)

6.3. Le profil de pauvreté et déterminants de la pauvreté selon le sexe

La recherche des facteurs déterminants de la pauvreté permet de faire ressortir les éléments essentiels sur lesquels les stratégies de lutte contre la pauvreté, particulièrement féminine, devraient agir. L'analyse des déterminants de la pauvreté monétaire féminine sera donnée par une estimation économétrique à l'aide du

modèle linéaire et probit. L'étude apprécie les déterminants de façon séparée entre les hommes, les femmes et au niveau national selon les deux modèles et évite toute interférence des caractéristiques d'un groupe sur l'autre. De façon globale, il s'agit de la détermination de la probabilité pour les ménages d'être pauvres ou non selon les deux types de pauvretés (monétaire et subjective). La démarche consiste à expliquer la variable dichotomique y , désignant la pauvreté, qui prend la valeur 1 si le ménage est pauvre. Cependant, l'analyse montre que les indicateurs des femmes sont moins influencés par ceux des hommes, lesquels constituent le groupe majoritaire.

Les résultats montrent le degré de significativité de chaque modalité des variables exogènes du modèle. Le modèle est globalement significatif et jouit d'une grande capacité explicative (53%), ce pourcentage est de 57,9% pour le modèle des ménages dirigés par les femmes contre 53,2% par les hommes.

La dimension spatiale de la pauvreté est vérifiée par l'analyse économétrique. Le coefficient de la modalité « rural » de la variable milieu de résidence du chef de ménage est positif et significativement différent de zéro au niveau national et aux ménages dirigés par les hommes. Ce qui indique que les ménages situés dans le milieu rural sont plus exposés à la pauvreté que ceux du milieu urbain au niveau national et aux ménages dirigés par les hommes. Les résultats obtenus mettent en évidence également le lien entre la pauvreté et les régions. D'une manière générale les ménages situés à l'intérieur du nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka) ont une amélioration de leurs conditions de vie comparativement aux ménages de Kayes contrairement aux autres régions (coefficients négatifs) ou la consommation par tête est une fonction décroissante comparé aux ménages de Kayes. Cependant, on constate que les ménages dirigés par les hommes et qui vivent dans les régions de Bandiagara, Douentza et de Bamako sont les plus exposés à la pauvreté contrairement aux femmes ou sont les régions de Bougouni, Koutiala et Douentza.

Le groupe d'âge du chef de ménage de sexe « Femme » n'est pas un facteur significatif du modèle car les probabilités sont supérieures aux seuils conventionnels. Les résultats de l'estimation montrent que le groupe d'âge du chef de ménage qui sont des femmes n'a pas un impact sur la probabilité d'être pauvre. On constate qu'il a une influence significative pour les ménages dirigés par les hommes, lorsque l'âge augmente, la probabilité pour un ménage d'être pauvre augmente.

On constate que la modalité « oui » de la variable Handicap majeur seul du chef de ménage est significatif aux seuils de 10% au niveau national. Ainsi toutes choses étant égales par ailleurs, la probabilité pour un ménage d'avoir un niveau de vie faible est d'autant plus important que le chef de ménage est un handicap majeur seul.

Les modalités de la variable niveau d'instruction du chef de ménage sont significatives aux seuils conventionnels. L'effet de l'éducation sur la pauvreté apparaît nettement. Le niveau d'instruction « Aucun niveau » étant pris comme référence, les signes positifs indiquent que la pauvreté est une fonction croissante du niveau d'instruction du chef de ménage. L'examen des coefficients de la régression montre que les ménages sans aucun niveau d'instruction sont les plus pauvres. Viennent ensuite respectivement les ménages de niveau primaire, moyen et secondaire. Ce qui montre l'intérêt que l'on doit accorder à l'éducation qui est un puissant facteur de réduction de la pauvreté.

On remarque que les coefficients de la variable taille du chef de ménage sont négatifs et significatives aux seuils conventionnels. Ainsi la pauvreté est une fonction croissante de la taille du ménage. Sans aucun doute, l'augmentation de la taille du ménage est un facteur de rabaissement du niveau de vie du ménage, ayant un impact significatif car la probabilité du test est nulle. Toutes choses étant égales par ailleurs, la probabilité pour

un ménage d'être pauvre est plus grande à mesure que la taille du ménage augmente. Globalement, elle agit positivement sur la pauvreté.

La probabilité pour un ménage d'avoir un niveau de vie élevé est d'autant plus important que le chef de ménage occupe un emploi. Les résultats économétriques montrent que les modalités « secondaire » et « tertiaire » sont significatives au seuil conventionnel et les signes des coefficients sont positifs. Les ménages dont exercent dans le secteur secondaire et tertiaire ont une fonction de consommation par tête croissante de ceux exerçant dans le secteur primaire. Les ménages évoluant dans les entreprises privées ou ONG et chez les ménages comme employeur ont une condition de vie faible comparé à ceux qui sont dans les entreprises publiques ou collectivités.

Le transfert monétaire reçu par les ménages est une forme d'aide sociale qui consiste à fournir une somme d'argent aux ménages dans le besoin. Les transferts monétaires peuvent aider les ménages pauvres à subvenir à leurs besoins de base, tels que la nourriture, le logement et les soins de santé. On constate que la modalité « Transfert reçu » est statistiquement significative avec un seuil de 1% et le coefficient est positif. Cela signifie que les ménages qui reçoivent le transfert ont une condition de vie élevée comparé aux ceux n'ayant pas reçu. Ce constat est le même pour le modèle des ménages dirigés par les hommes contrairement aux femmes ou le coefficient n'est pas significatif et est négatif.

L'accès à l'électricité et à l'eau sont deux des besoins de base de l'humanité. Ils sont essentiels pour la vie, la santé, l'éducation et le développement économique. Les ménages ayant accès à l'électricité et une source d'eau améliorée ont une consommation par tête croissante et donc une condition de vie améliorée que ceux n'ayant pas accès.

La disposition d'un compte bancaire des ménages est un indicateur qui mesure la proportion de ménages dans un pays qui ont un compte bancaire. Cet indicateur est important car il permet de mesurer l'inclusion financière, c'est-à-dire l'accès des ménages aux services financiers. La disposition d'un compte bancaire des ménages est un facteur important pour réduire la pauvreté. Les comptes bancaires peuvent aider les ménages à suivre leurs dépenses et à économiser de l'argent, ce qui peut les aider à mieux gérer leurs finances et à améliorer leur bien-être économique. Cependant, les ménages qui disposent d'un compte bancaire font accroître la consommation à 12,3% au niveau national, 11,9% pour le modèle dont le ménage est dirigé par un homme et 16,2% pour ceux dirigés par les femmes.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur les ménages du monde entier. Les mesures de confinement, telles que les fermetures d'entreprises et d'écoles, ont entraîné une perte d'emplois et de revenus pour de nombreuses personnes. Cela a conduit à une augmentation de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des inégalités. La consommation par tête des ménages qui ont eu au moins un impact de la pandémie COVID19 a diminué de 18,9% au niveau national et aux ménages dirigés par les hommes contre 22,6% de ceux dirigés par les femmes. Ces coefficients étant significatifs au seuil de 1% ce qui montrent que les ménages qui ont été touchés par au moins la pandémie COVID19 sont plus exposés à la pauvreté comparée pour ceux n'ayant pas été affecter.

L'insécurité alimentaire est un état dans lequel un individu ou un ménage n'a pas accès à une quantité suffisante d'aliments nutritifs pour subvenir à ses besoins caloriques et nutritionnels. L'insécurité alimentaire peut avoir un impact négatif significatif sur la santé, le bien-être et la productivité des ménages. La pauvreté est l'un des principaux facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire des ménages. Les ménages pauvres sont plus

susceptibles d'être en insécurité alimentaire, car ils ont moins de ressources pour acheter de la nourriture. On constate dans ce modèle que les ménages touchés à l'insécurité alimentaire sont plus exposés à la pauvreté comparée à ceux n'ayant pas une insécurité alimentaire.

Un quintile de richesse sur les caractéristiques de logement est une division de la population en cinq groupes, chacun représentant 20 % de la population. Les quintiles de richesse sur les caractéristiques de logement sont utilisés pour comparer les caractéristiques des logements occupés par les ménages dans différents quintiles. Ces comparaisons peuvent être utilisées pour identifier les inégalités dans les caractéristiques des logements et pour développer des politiques visant à réduire ces inégalités. La consommation par tête est une fonction croissante du niveau de richesse. Plus le niveau de richesse des ménages augmente, plus la probabilité d'être riche est élevée.

Tableau 6-3: Corrélats ou déterminants de la pauvreté selon le sexe, 2021

	Pauvreté monétaire						Pauvreté subjective		
	MCO: ln(yi/z)			Probit (est pauvre)			Probit (se sent pauvre)		
	National	Masculin	Féminin	National	Masculin	Féminin	National	Masculin	Féminin
Région									
Kayes	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Koulikoro	-0.145***	-0.138***	-0.245**	0.381***	0.367***	1.193***	-0.304***	-0.256***	-0.770**
Sikasso	-0.129***	-0.128***	-0.0153	0.300***	0.330***	-0.00522	0.0769	0.106	0.194
Ségou	-0.161***	-0.153***	-0.306***	0.385***	0.416***	0.756	-0.0178	0.0390	-0.510
Mopti	-0.113***	-0.0979***	-0.219**	0.389***	0.363***	0.949**	-0.0334	0.0689	-1.040***
Tombouctou	0.169***	0.174***	0.0722	-0.328**	-0.287**	0.313	-0.136	-0.0961	-0.363
Gao	0.0206	0.0312	-0.0963	-0.136	-0.146	0.849	0.278**	0.313***	0.117
Kidal	0.222***	0.215***	0.162	-1.245***	-1.167***		1.155***	1.233***	-0.198
Taoudenni	0.175***	0.180***	0.107	-0.530***	-0.505***	-0.550	1.274***	1.338***	0.732
Ménaka	0.0853**	0.0797*	0.00881	-0.136	-0.107	-0.0445	0.106	0.154	-0.260
Nioro	-0.0697	-0.0632	-0.175	0.114	0.165	-0.456	0.361**	0.380**	0.283
Kita	-0.0785**	-0.0895**	0.165	0.181	0.242	-0.477	-0.195	-0.142	-0.823
Dioïla	-0.117**	-0.109**	-0.120	0.416**	0.419**	1.547*	0.0483	0.0766	-0.289
Nara	-0.135**	-0.132**	-0.0972	0.611***	0.714***	-0.218	0.00895	0.105	
Bougouni	-0.185***	-0.171***	-0.437**	0.421***	0.389***	2.859***	-0.296**	-0.234*	-1.532*
Koutiala	-0.115**	-0.105**	-0.432	0.359*	0.347*		0.0580	0.125	
San	-0.179***	-0.179***	-0.160	0.504***	0.556***	0.143	-0.303**	-0.256*	-0.641
Douentza	-0.323***	-0.318***	-0.396**	0.766***	0.818***	1.125	-0.0731	0.0401	-0.981
Bandiagara	-0.457***	-0.460***	-0.351**	1.284***	1.356***	0.910	-0.0840	-0.0498	-0.478
Bamako	-0.300***	-0.301***	-0.364***	1.057***	1.132***	1.282**	-0.300***	-0.284***	-0.495
Milieu de résidence									
Urbain	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Rural	0.0610***	0.0574***	0.0602	-0.302***	-0.305***	-0.137	0.0210	0.0358	-0.428*
Tranche d'âge du CM									
15 à 24 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
25 à 34 ans	0.117**	0.163***	-0.193	-0.101	-0.288	0.972**	-0.141	-0.0920	-0.511
35 à 54 ans	0.143***	0.175***	0.00673	-0.164	-0.260	-0.0540	-0.0891	-0.0167	-0.715
55 à 62 ans	0.197***	0.235***	-0.0105	-0.294	-0.390	-0.0843	-0.104	-0.0563	-0.354
63 ans et plus	0.211***	0.249***	-0.0533	-0.404	-0.498*		-0.0503	0.0126	-0.470
Handicap majeur du CM									
Non	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Oui	0.0601*	0.0539	0.134	-0.0903	0.0176	-1.804**	0.00387	0.0267	-0.0574
Niveau d'éducation du CM									
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	0.0476***	0.0440***	0.0590	-0.138**	-0.132**	-0.166	0.112**	0.0885	0.466**
Secondaire	0.132***	0.126***	0.200*	-0.691***	-0.670***		0.302***	0.262***	1.137***
Supérieur	0.312***	0.293***	0.735***	-0.879***	-0.876***		0.685***	0.647***	1.634***
Taille du ménage									

	Pauvreté monétaire						Pauvreté subjective		
	MCO: ln(yi/z)			Probit (est pauvre)			Probit (se sent pauvre)		
	National	Masculin	Féminin	National	Masculin	Féminin	National	Masculin	Féminin
1 à 2 personnes	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
3 à 4 personnes	-0.524***	-0.543***	-0.540***	0.998***	1.091***	1.348***	0.0622	-0.0149	0.351
5 à 6 personnes	-0.744***	-0.774***	-0.692***	1.510***	1.657***	1.829***	-0.00215	-0.0689	0.113
7 à 8 personnes	-0.909***	-0.942***	-0.821***	2.007***	2.158***	2.298***	0.154	0.0851	0.234
9 personnes et plus	-1.080***	-1.113***	-0.995***	2.409***	2.580***	2.558***	0.256**	0.184	0.559
Branche d'activité									
Primaire	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire	0.0730***	0.0761***	0.0812	-0.182**	-0.140*	-0.882**	-0.0991	-0.0734	-0.369
Tertiaire	0.0624***	0.0682***	0.116*	-0.169**	-0.138*	-0.862***	-0.0130	0.0108	-0.0552
Transfert monétaire									
Pas de transfert reçu	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Transfert reçu	0.0562***	0.0689***	-0.00899	-0.118**	-0.176***	0.0707	0.165***	0.167***	0.194
Secteur institutionnel									
Collectivité/Ets Publiques	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Ets privées/ONG	-0.0820***	-0.0734***	-0.181	0.300*	0.291*	-0.508	-0.486***	-0.478***	-0.361
Ménage comme employeur	-0.131**	-0.0877	-0.599***	0.495**	0.453*		-0.412**	-0.370*	-1.294
Electricité									
Non accès à l'électricité	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Accès à l'électricité	0.159***	0.150***	0.214***	-0.381***	-0.344***	-0.808***	0.439***	0.440***	0.576**
Source d'eau									
Amélioré	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Non amélioré	0.0156	0.0113	0.0969	-0.0678	-0.0647	-0.184	0.177***	0.172***	0.238
Disposition d'un compte bancaire									
Ne dispose pas	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Au moins un membre du ménage Dispose	0.123***	0.119***	0.162***	-0.327***	-0.317***	-0.458*	0.172***	0.170***	0.0908
Impact de la COVID19									
Pas d'impact	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Impact	-0.189***	-0.189***	-0.226***	0.457***	0.480***	0.137	-0.0383	-0.0504	0.204
Insécurité alimentaire									
Pas d'insécurité alimentaire très grave	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Insécurité alimentaire très grave	-0.0494*	-0.0558**	-0.0278	0.192*	0.254**	-0.709	-0.877***	-0.883***	-0.976**
Quintile de richesse									
Q1(moins nantis)	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Q2	0.0227	0.0274	-0.0688	-0.109	-0.109	-0.222	-0.327***	-0.347***	0.0910
Q3	0.131***	0.130***	0.110	-0.371***	-0.379***	-0.424	-0.114	-0.130*	0.287
Q4	0.278***	0.282***	0.173*	-0.938***	-0.977***	-0.579	-0.0322	-0.0364	-0.185
Q5(plus nantis)	0.500***	0.501***	0.382***	-1.604***	-1.683***	-1.087**	0.307***	0.339***	-0.247
Constant	0.755***	0.750***	0.992***	-1.654***	-1.771***	-0.694	-0.624**	-0.662**	-0.337
Observations	5,000	4,619	381	5,000	4,619	325	5,000	4,619	374
R-squared	0.530	0.532	0.579						

Source : Calcul des auteurs à partir de l'EHCVM, * significatif à 10% ; ** significatif à 5% ; *** significatif à 1% (*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1)

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude, il convient de noter que le phénomène de pauvreté demeure un défi socio-économique majeur. Au-delà de la diversité méthodologique, les indicateurs ont des niveaux assez préoccupants. Aussi les implications en termes de stratégie de lutte contre la pauvreté sont nombreuses. L'analyse du profil de pauvreté sur la base des données de l'EHCVM réalisée en 2021 permet de tirer les conclusions suivantes : L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion de ménages pauvres est estimée à 45,5% en 2021 au Mali. La pauvreté touche plus les ménages ruraux que ceux urbains.

Contrairement, la pauvreté se manifeste plus dans les régions ayant de fortes potentialités agricoles (Mopti, Sikasso et Ségou). L'analyse de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage indique que la pauvreté est plus marquée chez les ménages dirigés par les hommes (46,6%) que chez ceux gérés par les femmes (31,8%). L'incidence de la pauvreté est plus prononcée chez les chefs de ménage maliens qui ne sont pas instruits (56,6%) et demeure plus élevée chez les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'éducation (54,3%).

L'analyse révèle que seulement 6,1% des personnes qui sont couvertes par une assurance maladie sont pauvres contre 47,1% chez les non assurés. L'incidence varie significativement selon la branche d'activité du chef de ménage. En effet, elle varie d'un maximum de 60,9% dans les ménages dirigés par les agriculteurs à un minimum de 14,7% chez ceux exerçant dans l'éducation ou la santé.

L'analyse du lien entre la pauvreté et les caractéristiques du logement montre que le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages qui ont un mauvais cadre de vie. Par ailleurs, il est plus élevé chez les ménages qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'électricité.

Au regard des résultats de l'analyse, le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages qui sont en situation d'insécurité alimentaire (54,8%).

Le Mali a une structure de dépense fortement inégalitaire puisque le 5^{ème} quintile concentre 39,3% de la consommation totale des ménages. Le ratio de dispersion des déciles qui montre que les 10% les plus riches (10^{ème} décile) consomment en moyenne 3 fois plus que les 10% d'individus les plus pauvres (1^{er} décile) de la population malienne. L'indice de Gini estimé à 0,31 en 2021, montre des moindres inégalités entre les couches sociales.

Il ressort de l'analyse explicative que les facteurs (la taille du ménage, la branche d'activité du CM, la disposition d'un compte bancaire, le secteur institutionnel, les transferts monétaires envoyés par les migrants à leurs communautés d'origine et l'accès à l'électricité, à l'eau potable, le statut d'handicap, l'insécurité alimentaire et l'impact de la COVID19) ont un impact statistiquement significatif sur la survenue de la pauvreté au Mali.

Au regard des différents résultats et dans le souci de réduire considérablement la pauvreté, la présente étude formule des recommandations à l'endroit de l'Etat et des partenaires techniques financiers :

- Réaliser plus d'infrastructures socioéconomiques et sanitaires en milieu rural ;
- Favoriser l'utilisation de ces infrastructures par des populations en réduisant les coûts de prestation de service, en sensibilisant les populations pour une grande fréquentation des formations sanitaires et en améliorant la qualité des prestations de ces services ;

- Renforcer les actions d'accès à l'eau potable et à l'électricité pour les ménages en créant plus de forage et de borne fontaine, en réduisant le coût de l'électricité et en développant les sources d'énergie renouvelables pour les ménages les plus défavorisés ;
- Créer les conditions pour une répartition équilibrée des activités, des investissements sur l'espace national pour assurer un maillage économique du territoire ;
- Faciliter l'accès à l'éducation étant donné que les indices de pauvreté diminuent avec le niveau d'instruction ;
- Améliorer l'accès aux fournitures/manuels scolaires pour les élèves ;
- Renforcer les programmes d'alphabétisation notamment des filles et des femmes ;
- Créer plus d'emplois en développant le tissu industriel pour résorber le chômage notamment celui des jeunes ;
- Augmenter le pouvoir d'achat des ménages en augmentant le SMIG et le salaire des travailleurs ;
- Lutter contre la cherté de la vie en facilitant l'accès aux produits alimentaires et non alimentaires pour les ménages ;
- Poursuivre et renforcer les actions de réduction de la pauvreté en accordant une attention particulière aux ménages de grande taille ; aux chefs de ménages veufs ; divorcés ; qui sont vieux ; en insécurité alimentaire et qui travaillent dans le secteur primaire (agriculture, élevage, la pêche) ;
- Intégrer la dimension migration dans les politiques et stratégies sectorielles de développement,
- Soutenir les paysans à diversifier leurs activités.

REFERENCE

1. Ibrahima Gacko et al. (2015), « Les déterminants de la pauvreté monétaire et non monétaire au Mali en 2011 », INSTAT, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Mali
2. Backiny-Y. et al. (2009), « Profil et perceptions de la pauvreté en République du Congo en 2005 », World Bank
3. Office National de la Statistique (2015), « Profil de la pauvreté en Mauritanie en 2014 », Ministère des affaires Economiques et du Développement, Mauritanie
4. Institut national de la statistique et de la démographie (2015), « Enquête multisectorielle continue (EMC), Profil de pauvreté et d'inégalités », Burkina Faso
5. DGSCN, (2007), « Profil de la pauvreté et de la vulnérabilité au Togo », Ministère de l'économie et du Développement, Togo
6. Institut National de la Statistique (2006), « Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB_2005), PROFIL DE PAUVRETE », Niger
7. ODHD/LCPM (2006), « Profil de pauvreté du mali 2001 », Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées, Mali
8. Backiny-Y. et al. (2009), « Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Mali de 2001 à 2006 », World Bank
9. Backiny-Y. et al. (2010), « Pauvreté au Libéria : Niveau, profil, et corrélats en 2007 », World Bank
10. INSTAT (2020), « Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages-Passage 1-4, Avril 2019-Mars 2020 », Mali
11. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages dans les Etats membres de l'UEMOA (2020) « Note technique sur la mesure de la pauvreté », Banque Mondiale
12. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages dans les Etats membres de l'UEMOA (2018) « Mesure de la pauvreté », Banque Mondiale